

2025

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

➤ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



## SOMMAIRE

<b>SYNTHÈSE .....</b>	<b>4</b>
<b>I. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS.....</b>	<b>7</b>
A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT.....	7
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION.....	12
C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS.....	16
D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS.....	18
E. AUTRES INFORMATIONS.....	18
<b>II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....</b>	<b>19</b>
A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE .....	19
B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ .....	24
C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES .....	26
D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE .....	30
E. FONCTION D'AUDIT INTERNE .....	33
F. FONCTION ACTUARIELLE .....	34
G. SOUS-TRAITANCE.....	35
H. AUTRES INFORMATIONS.....	35
<b>III. PROFIL DE RISQUE .....</b>	<b>36</b>
A. INTRODUCTION.....	36
B. RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	36
C. RISQUE DE MARCHÉ .....	39
D. RISQUE DE CRÉDIT .....	42
E. RISQUE DE LIQUIDITÉ .....	44
F. RISQUES OPÉRATIONNELS.....	45
G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS .....	46
H. AUTRES INFORMATIONS .....	47
<b>IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ.....</b>	<b>48</b>
A. ÉVALUATION DES ACTIFS .....	51
B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES.....	54
C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS.....	57
D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES ..	59
E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES.....	59
<b>V. GESTION DU CAPITAL.....</b>	<b>60</b>
A. FONDS PROPRES.....	60
B. SCR ET MCR .....	65
C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (NON APPLICABLE).....	66
D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ (NON APPLICABLE).....	66
E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (NON APPLICABLE) .....	66
<b>VI. ANNEXES .....</b>	<b>67</b>

## INDEX

---

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

**ACAV** : Assurances à capital variable

**ACPR** : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

**ACS** : Aide à la complémentaire santé

**ALM** : *Asset & Liability Management* – Gestion actif-passif

**ANC** : Autorité des normes comptables

**BE** : *Best Estimate* – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

**BSCR** : *Basic Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité de base

**CRC** : Comité de la réglementation comptable

**CSM** : *Contractual Service Margin* ou marge sur services contractuels. Elle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs.

**EIOPA** : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* – Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

**GIE** : Groupement d'intérêt économique

**IAS/IFRS** : *International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards* – Normes comptables internationales

**LFR** : Loi de finances rectificative

**MCR** : *Minimum Capital Requirement* – Minimum de capital requis

**OPCVM** : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

**ORSA** : *Own Risk and Solvency Assessment* – Évaluation interne des risques et de la solvabilité

**PAA** : *Premium Allocation Approach*, méthode simplifiée de comptabilisation applicable sur option notamment aux contrats d'assurance annuels à tacite reconduction

**PCA** : Plan de continuité d'activité

**PPE** : Provision pour participation aux excédents, montant provisionné dans le but d'ajuster ou de réguler les taux de rendements servis aux assurés des contrats en euros, et qui doit être reversé dans un délai de huit ans. Il s'agit d'une disposition obligatoire pour toutes les sociétés d'assurance vie.

**PRA** : Plan de reprise d'activité

**QRT** : *Quantitative Reporting Template* – État de reporting quantitatif Solvabilité II

**RA** : *Risk Adjustment* ou ajustement au titre du risque non financier. Il reflète la rémunération requise par le GACM pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le GACM exécute des contrats d'assurance.

**Santé NSLT** : Risques santé similaires à la non-vie

**Santé SLT** : Risques santé similaires à la vie

**SCI** : Société civile immobilière

**SCR** : *Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité requis

**SFCR** : *Solvency and Financial Conditions Report* – Rapport sur la solvabilité et la situation financière

**TAG** : Taux annuel garanti

**UC** : Unités de compte

**VA** : *Volatility Adjustment* – Ajustement pour volatilité

**VFA** : *Variable Fee Approach*, modèle applicable aux contrats participatifs directs

## SYNTHÈSE

### Introduction

Conformément à l'article 35 de la directive 2009/138/CE et à l'article 359 du règlement délégué (UE) 2015/35, la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué (UE) 2015/35 et présente en annexe l'ensemble des états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en millions d'euros.

### Gouvernance

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (ci-après dénommé « GACM SA ») est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances et la société consolidante des autres entités du GACM SA.

Le GACM SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Le directoire assure la direction effective du GACM SA.

Le GACM SA est également doté de quatre responsables des fonctions clés, conformément à la réglementation Solvabilité II.

La société a adopté des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle.

Cette organisation a été mise en place dans le but de doter la société d'un système de gouvernance sain et efficace et de limiter son exposition aux risques.

### Faits marquants

#### Contexte politique et économique

En 2025, les tensions commerciales à l'international, avec l'instauration de droits de douane par l'administration américaine, et l'actualité géopolitique ont pesé sur le climat des affaires et généré des mouvements de volatilité sur les marchés financiers.

En Europe, les marchés ont évolué dans un environnement d'inflation modérée proche de l'objectif de 2 % fixé par la Banque Centrale Européenne. Face aux incertitudes géopolitiques, et pour ne pas freiner les perspectives économiques en zone euro, la BCE a ajusté à plusieurs

reprises le niveau de ses taux directeurs. Le taux de dépôt s'établit à 2 % à fin 2025.

La stabilisation de l'inflation et l'orientation à la baisse des taux des crédits ont stimulé les transactions immobilières et dynamisé les ventes de contrats d'assurance des emprunteurs du GACM, après deux années de baisse.

En assurance de biens, l'inflation sectorielle a ralenti. En automobile, elle demeure supérieure à l'inflation générale et le GACM reste vigilant quant à l'évolution des coûts de réparations, susceptible de peser sur la rentabilité technique de la branche.

En France, la mise en œuvre de réformes est délicate en l'absence de majorité claire au Parlement et le budget de 2026 n'a été adopté que début 2026. La trajectoire budgétaire de l'État français est suivie de manière attentive par les agences de notation : Moody's a maintenu la note souveraine à Aa3 en la plaçant sous perspective négative en septembre tandis que S&P l'a dégradée de AA- (perspective négative) à A+ (perspective stable) en octobre.

Le climat d'incertitude politique en France et la baisse des taux de rémunération des livrets réglementés ont été favorables à l'assurance vie. Le GACM a ainsi enregistré une collecte brute inédite de près de 11 milliards d'euros, en hausse de 26,1 %. Le niveau de collecte nette s'inscrit également en forte progression, à 4,8 milliards d'euros. Celle-ci s'effectue majoritairement en euros.

#### Contribution exceptionnelle sur les bénéfices

La loi de finances 2025 a instauré une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (qualifiée de « surtaxe d'IS »), dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard d'euros.

L'assiette de la surtaxe d'IS est égale à la moyenne de l'impôt sur les sociétés (hors crédits d'impôt) dû au titre des exercices 2024 et 2025.

Pour les redevables fiscaux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 milliards d'euros (ce qui est le cas du GACM), le taux de la surtaxe s'élève à 41,2 %.

La surtaxe d'IS devra être acquittée en mai 2026, un acompte de 98% ayant été versé au 15 décembre 2025.

Le résultat net 2025 du GACM SA est ainsi impacté par cette contribution exceptionnelle à hauteur de 126 millions d'euros.

Retraité de cette contribution, le résultat net atteint 1 104 millions d'euros, en augmentation de 10,8 % par rapport à 2024.

### **Développement en Allemagne**

L'année 2025 marque une étape clé dans le développement de l'activité d'assurance en Allemagne, second marché du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les agréments d'assurance des deux filiales ACM Lebensversicherung AG et ACM Versicherung AG ont été octroyés par le régulateur allemand (BaFin) en 2025, et l'activité commerciale a démarré en pilote dans le réseau de Targobank à partir de juillet 2025 sur l'assurance des emprunteurs, la prévoyance et l'épargne.

### **Développement de l'écosystème de services en assurances de biens du GACM**

Le GACM a poursuivi en 2025 le développement d'un écosystème intégré de services en assurances de biens, pour améliorer l'expérience client de ses assurés et maîtriser ses coûts de réparation.

La première Station mobilités inaugurée à Mulhouse début 2025 a rencontré un vif succès auprès des utilisateurs.

Par ailleurs, en juin 2025 de nouvelles acquisitions dans le domaine de la déconstruction automobile ont été réalisées.

### **Nouvelles initiatives dans le cadre du dividende sociétal**

Le GACM a été précurseur en étant, en novembre 2021, le premier assureur en France à supprimer les formalités médicales de l'assurance des emprunteurs dans le cadre de l'achat d'une résidence principale pour les clients fidèles des réseaux bancaires distributeurs Crédit Mutuel et CIC. En novembre 2025, le GACM a étendu ce dispositif aux professionnels, aux entreprises et aux agriculteurs fidèles, pour l'assurance de leurs prêts professionnels.

De nouveaux dispositifs solidaires ont également vu le jour en 2025. La garantie d'Aide à la famille, plus couvrante que les dispositions légales, permet d'apporter un soutien financier aux assurés prévoyance et emprunteur cessant leur activité professionnelle afin de s'occuper de leur enfant gravement malade, en situation de handicap ou victime d'un accident.

Par ailleurs, pour accompagner ses assurés titulaires d'une complémentaire santé individuelle, d'un contrat dépendance ou d'un plan prévoyance, le GACM a mis en place l'Aide Mutualiste en Santé, qui apporte un soutien financier en cas de maladie grave, de handicap ou de perte d'autonomie.

Enfin, depuis janvier 2025, le GACM facilite l'installation des professionnels de santé dans les zones sous-dotées en offrant 12 mois gratuits pour toute souscription d'un contrat Multi Pro, initiative complémentaire à l'accompagnement proposé par Crédit Mutuel Alliance Fédérale (Prêt Aide Install' Santé Pro).

### **Apport des titres ACM IARD détenus par le Crédit Mutuel MABN au GACM**

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (« MABN ») était, au 31 décembre 2024, actionnaire du GACM (à hauteur de 7,4% du capital) ainsi que d'ACM IARD (à hauteur de 3,5% du capital). Afin de rationaliser la participation de MABN au sein du groupe des Assurances du Crédit Mutuel, l'assemblée générale extraordinaire du GACM a approuvé, en date du 25 avril 2025, l'apport au GACM de l'intégralité des titres détenus par le Crédit Mutuel MABN dans ACM IARD rémunéré en titres nouvellement émis par GACM SA.

Au terme de cette opération d'apport, CM MABN a augmenté sa participation dans le GACM et détient désormais 8,1% du capital.

Cette opération a eu pour conséquence une légère dilution des autres actionnaires du GACM. Ainsi, les entités du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont vu leur pourcentage de détention être ramené à 89,0% (contre 89,7% auparavant). Par exception, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, également actionnaire minoritaire du GACM, a maintenu son pourcentage de détention (de 2,9%) en procédant à un apport en numéraire complémentaire.

### **Confirmation des notations Moody's**

En août 2025, l'agence de notation Moody's a confirmé les notes du GACM, avec perspectives stables :

- A1 pour ses deux filiales ACM VIE SA et ACM IARD SA ;
- A3 pour les dettes senior *unsecured* émises par la *holding* GACM SA ;
- Baa1 pour les dettes subordonnées émises par la *holding* GACM SA ;

Cette confirmation reflète la solidité financière du GACM.

## **Résultats et perspectives**

### *Résultats*

Le chiffre d'affaires du GACM s'élève à 17,6 milliards d'euros, en hausse de 15,2 % sur un an.

En assurance vie, la collecte brute atteint un record de 10,9 milliards d'euros, en croissance de 26,1 % par rapport à 2024. Cette progression concerne tant les fonds en euros (+ 27,4 %) que les unités de compte (UC, + 22,6 %), dont la part dans la collecte brute est globalement stable à 27,5 %. La collecte nette affiche une hausse de plus de 2 milliards d'euros (+ 78,9 %) par rapport à 2024, pour atteindre 4,8 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires des assurances de risques progresse de 5,8 % hors acceptations et s'établit à 6,7 milliards d'euros en 2025.

À 979 millions d'euros, le résultat net du GACM au 31 décembre 2025 est en légère baisse de 1,8 %. Retraité de la contribution exceptionnelle introduite par la loi de finances 2025 sur les bénéfices des grandes entreprises (126 millions d'euros), le résultat atteint 1 104 millions d'euros, en hausse de 10,8 % par rapport à 2024. Cette performance est tirée par la hausse de 12,6 % du résultat d'assurance IFRS, qui atteint 1 141 millions d'euros à fin 2025. Les évolutions tarifaires et la revue à la baisse de la charge des survenances antérieures contribuent à l'amélioration de 8 points du ratio combiné des assurances de biens, qui s'établit à 92,1 % (100,2 % à fin 2024). Le résultat financier est en baisse de 11,1 % par rapport à fin 2024.

La marge sur services contractuels (CSM), qui représente la réserve de résultats futurs des contrats d'assurance long terme du GACM (assurance vie, emprunteurs, obsèques et dépendance), s'élève à 8,0 milliards d'euros. Elle progresse de 20,3 % par rapport à fin 2024, tirée par l'assurance vie en raison de la hausse des taux d'intérêt long terme et des marchés actions. Au 31 décembre 2025, 621 millions d'euros de CSM ont été reconnus en résultat (contre 626 millions d'euros en 2024).

À fin 2025, les capitaux propres s'élèvent à 11,9 milliards d'euros, en hausse de 0,9 milliard d'euros par rapport à fin 2024. En 2025, le GACM a distribué 336 millions d'euros de dividendes.

### Perspectives

En 2026, le GACM poursuivra la mise en œuvre des objectifs inscrits dans le plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les besoins en protection sociale et en épargne collective des clients professionnels et entreprises seront appréhendés selon une approche intégrée, suite au rapprochement de Crédit Mutuel Epargne Salariale avec le GACM, début 2025. Des opportunités de croissance s'offriront également en santé et prévoyance auprès des collectivités locales, suite à l'adoption mi-2025 d'une loi relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux.

Le déploiement du modèle de bancassurance en Europe se poursuivra avec la commercialisation des produits d'assurance des filiales ACM Versicherung AG et ACM Lebensversicherung AG dans les réseaux de Targobank en Allemagne.

En Belgique, le nouveau produit d'assurance vie lancé début 2025 et la refonte de la gamme d'assurance automobile devraient soutenir la dynamique commerciale avec le réseau Beobank.

## Profil de risque

Les activités en épargne, en retraite, en assurance des emprunteurs, en prévoyance, en assurance non-vie et en santé, exposent le GACM aux risques de marché, de souscription d'assurance vie, non-vie et santé. Le GACM bénéficie d'une bonne diversification de ses risques.

## Solvabilité

Le ratio Solvabilité II du GACM s'établit à 226 % au 31 décembre 2025 contre 213 % au 31 décembre 2024.

Ce ratio est évalué en ramenant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 15 042 millions d'euros, au SCR (*Solvency Capital Requirement*) qui correspond au besoin de capitaux propres, soit 6 657 millions d'euros. Le SCR est calculé selon la formule standard de l'EIOPA. Aucune mesure transitoire n'a été utilisée.

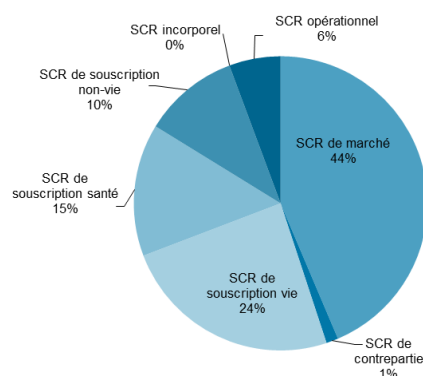
La grande majorité des fonds propres du GACM (92 %) est classée en *Tier 1*.

Les activités du GACM étant bien diversifiées, le SCR profite pleinement d'un bénéfice de diversification estimé à 3 233 millions d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés au SCR de marché et aux SCR de souscription.

Les principaux risques de marché sont le risque actions, le risque de spread et le risque de taux. Le GACM devient sensible cette année au risque de hausse des taux.

### Décomposition du SCR :



## I. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

---

### A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

#### 1. Informations juridiques

La société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Le GACM SA est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances et une société consolidante. À ce titre, elle conçoit et gère, au travers de ses filiales et entités consolidées, des gammes de produits d'assurance qui couvrent tous les besoins des particuliers, mais aussi les besoins des professionnels, des entreprises, des agriculteurs et des associations.

#### a. Autorité de contrôle

Le GACM SA est soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance (ACPR, 4 place de Budapest – 75009 Paris).

L'ACPR, autorité administrative, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

#### b. Auditeur externe de l'entreprise

Les deux commissaires aux comptes titulaires sont :

- le cabinet KPMG SA, Tour Eqho, 2 avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense ;
- le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, 63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine.

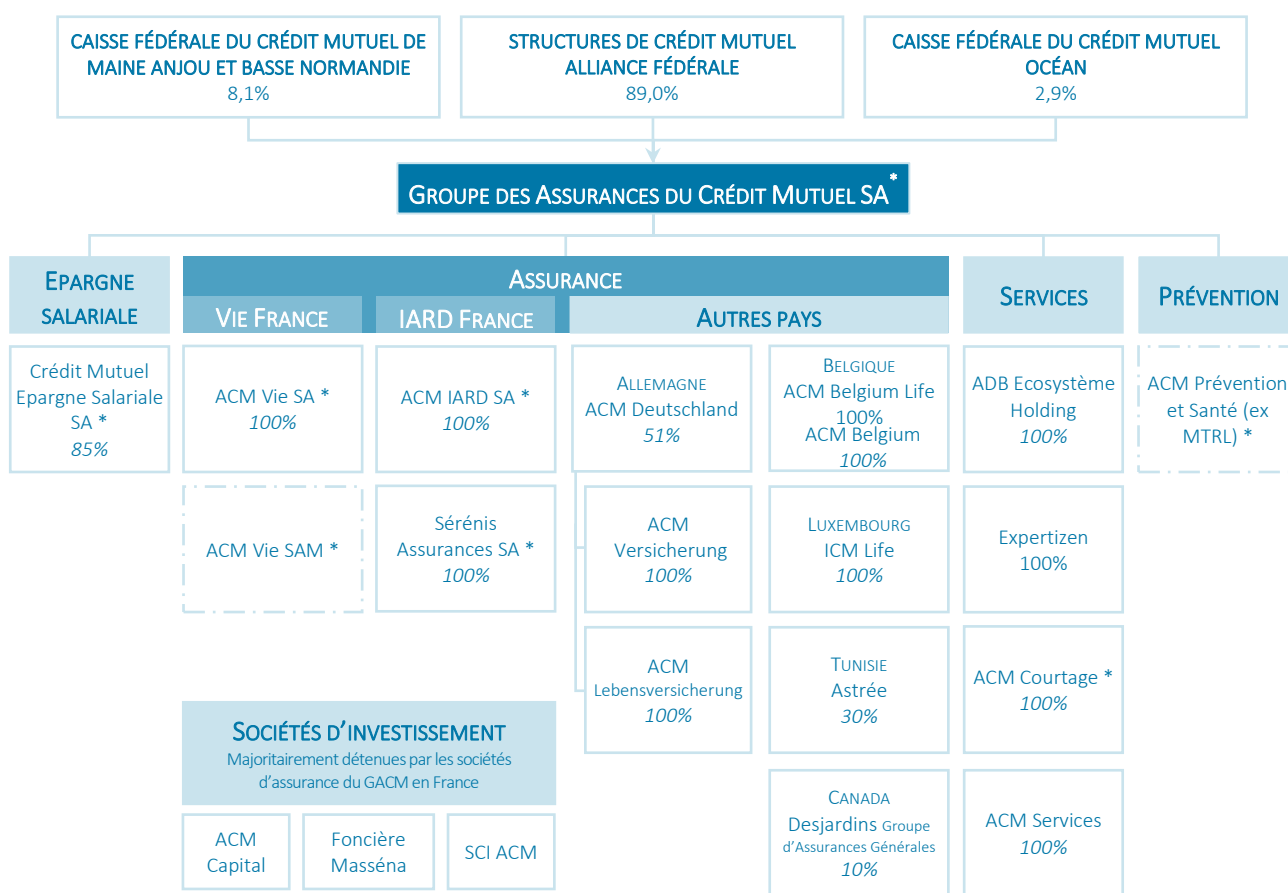
## 2. Situation de la société au sein du groupe

### a. Actionnariat et organigramme du GACM

Le GACM SA, société anonyme, est détenu directement à :

- 89,0 % par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- 8,1 % par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie ;
- 2,9 % par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Océan.

L'organigramme ci-dessous présente les principales sociétés du GACM SA :



% : taux de détention

\* Membres du GIE ACM, groupement d'intérêt économique, qui concentre l'ensemble des moyens y compris de personnel, des entités membres

Entités à caractère mutuel sans lien capitalistique

**b. Périmètre de consolidation du GACM SA**

*Périmètre de consolidation prudentiel (Solvabilité II)*

Le GACM SA est une société *holding* qui consolide en normes prudentielles les entités suivantes :

	Pays	Méthode de consolidation	31/12/2025		31/12/2024	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
<b>Sociétés mère</b>						
GACM SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM DEUTSCHLAND AG	Allemagne	Globale (IG)	51,0 %	51,0 %	51,0 %	51,0 %
<b>Sociétés d'assurance</b>						
ACM IARD SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	96,5 %	96,5 %
ACM VIE SAM *	France	Globale (IG)	NA	NA	NA	NA
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ICM LIFE SA	Luxembourg	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM BELGIUM LIFE SA	Belgique	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM BELGIUM SA	Belgique	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM VERSICHERUNG AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	51,0 %	100,0 %	51,0 %
ACM LEBENSVERSICHERUNG AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	51,0 %	100,0 %	51,0 %
<b>Autres sociétés</b>						
ACM CAPITAL SCP	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,7 %
<b>Sociétés immobilières</b>						
FONCIÈRE MASSÉNA SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,7 %
SCI ACM	France	Globale (IG)	99,9 %	99,9 %	99,9 %	99,5 %

\* Mutuelles affiliées au GACM

Le GACM détient également 30 % de la société d'assurance tunisienne ASTREE SA. Toutefois, cette société n'est pas consolidée sous Solvabilité II conformément à l'article 229 de la directive 2009/138/CE compte tenu du manque d'information disponible (société hors UE) et du caractère non significatif des fonds propres de cette société au regard de ceux du GACM.

De plus, le GACM détient également 85 % des parts de Crédit Mutuel Épargne Salariale (CMES). Conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE et suite à l'accord de l'ACPR la société n'est pas consolidée dans le périmètre prudentiel.

*Périmètre de consolidation statutaire (IFRS)*

Le GACM SA consolide en normes statutaires les entités suivantes :

	Pays	Méthode de consolidation	31/12/2025		31/12/2024	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
<b>Sociétés mère</b>						
GACM SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM DEUTSCHLAND AG	Allemagne	Globale (IG)	51,0 %	51,0 %	51,0 %	51,0 %
<b>Sociétés d'assurance</b>						
ACM IARD SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	96,5 %	96,5 %
ACM VIE SAM *	France	Globale (IG)	NA	NA	NA	NA
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM BELGIUM LIFE SA	Belgique	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM VERSICHERUNG AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	51,0 %	100,0 %	51,0 %
ACM LEBENSVERSICHERUNG AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	51,0 %	100,0 %	51,0 %
<b>Autres sociétés</b>						
GIE ACM	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM CAPITAL	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,7 %
<b>Sociétés immobilières</b>						
FONCIÈRE MASSÉNA SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,7 %
SCI ACM	France	Globale (IG)	99,9 %	99,4 %	99,9 %	99,4 %
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,8 %
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,8 %
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,8 %

\* Mutuelle affiliée au GACM

*Ecarts de périmètres de consolidation*

Le périmètre de consolidation du bilan prudentiel est différent de celui des comptes publiés en normes IFRS. Les principales différences sont les suivantes :

- exclusion des sociétés d'assurance jugées non matérielles dans le périmètre de consolidation IFRS, à savoir ICM LIFE SA, ACM Belgium SA et Sérénis Assurances SA ;
- intégration de plusieurs sociétés immobilières dans le périmètre de consolidation IFRS, alors que seules les sociétés immobilières significatives Foncière Masséna SA et SCI ACM sont consolidées dans le bilan prudentiel.

L'ensemble des données présentées dans la suite de la partie « Activité et résultats » se base sur le périmètre de consolidation IFRS.

**c. Effectif salarié du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel**

Le GACM SA et ses entités françaises ont choisi de mutualiser leurs moyens matériels, techniques et humains au sein du GIE ACM, employeur unique des salariés au service de ses différents membres.

Le pouvoir de direction est exercé par le président du GIE ACM, également dirigeant effectif du GACM ainsi que par la hiérarchie fonctionnelle mise en place au sein du GIE ACM.

<i>(effectifs moyens en équivalent temps plein)</i>	31/12/2025	31/12/2024
France	3 500	3 259
International	68	45
<b>Total</b>	<b>3 568</b>	<b>3 304</b>

### 3. Activité de la société

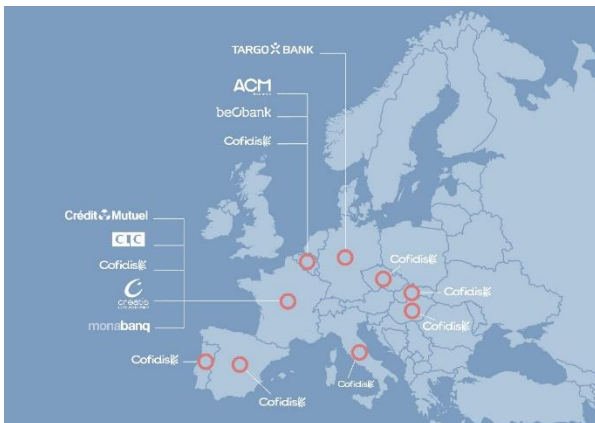
L'activité d'assurance exercée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) est pleinement intégrée sur le plan commercial et technique au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis plus de 50 ans.

Les sociétés du GACM conçoivent et gèrent une gamme complète de produits d'assurance destinée aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux associations :

- assurances de biens et de responsabilité ;
- assurances de personnes ;
- assurance vie.

Les réseaux bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont les principaux distributeurs des contrats d'assurance du GACM en France et à l'international.

Les produits d'assurance des entités du GACM sont également commercialisés auprès de clientèles ciblées par l'intermédiaire de courtiers ou *via* des réseaux d'agences propres à certaines sociétés du groupe (réseaux d'agences ACM Insurance en Belgique par exemple).



À fin 2025, le Groupe des ACM opère à l'international dans les pays suivants :

- en Libre Prestation de Services (LPS), dans la plupart des pays européens où COFIDIS est présent ;
- en Belgique, avec ACM Belgium SA et ACM Belgium Life SA, filiales à 100 % du GACM ;
- au Luxembourg, avec ICM Life SA, filiale à 100 % du GACM SA ;
- en Allemagne, au travers des filiales d'assurance vie et non vie d'ACM Deutschland, détenue à 51 % par le GACM. Ces dernières ont obtenu leurs agréments auprès de l'autorité prudentielle allemande (BaFin) fin juin 2025 et ont démarré au second semestre 2025 la commercialisation de leurs produits dans une phase pilote avec le réseau Targobank. Toute la gamme de produits a été déployée à l'ensemble du réseau Targobank le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Groupe des ACM détient également des participations financières dans des sociétés d'assurance à l'étranger :

- au Canada, avec une participation de 10 % dans la société *holding* Desjardins Groupe d'Assurances Générales (DGAG) ;
- en Tunisie, où le GACM détient 30 % du capital de la société d'assurance Astree SA.



## B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

### 1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires présenté correspond aux primes émises brutes des sociétés d'assurance consolidées.

	31/12/2025			31/12/2024			Var. %
	France	International*	Total	France	International*	Total	
Assurances de biens et de responsabilité	2 837	65	2 902	2 596	62	2 657	9,2%
<i>Automobile</i>	1 500	39	1 539	1 367	38	1 405	9,5%
<i>Habitation</i>	966	25	990	879	22	901	9,9%
<i>Autres IRD</i>	371	2	373	349	2	351	6,2%
Assurances de personnes	3 595	194	3 789	3 472	192	3 665	3,4%
<i>Santé</i>	998	-	998	912	-	912	9,5%
<i>Prévoyance</i>	711	4	715	698	4	703	1,8%
<i>Emprunteurs</i>	1 886	189	2 076	1 863	188	2 050	1,2%
Assurance vie	10 834	57	10 891	8 614	26	8 640	26,1%
Acceptations externes	-	- 19	- 19	-	283	283	- 106,8%
<b>Total</b>	<b>17 266</b>	<b>297</b>	<b>17 563</b>	<b>14 682</b>	<b>563</b>	<b>15 245</b>	<b>15,2%</b>

\* y compris chiffre d'affaires des sociétés françaises réalisé à l'international en Libre Prestation de Service (LPS) et acceptations réparties en fonction du pays d'origine

#### L'assurance vie

La collecte brute du GACM enregistre une hausse de 26,1 % par rapport à fin 2024 et atteint 10 891 millions d'euros à fin 2025.

Pour les entités du GACM en France, où la quasi-totalité de la collecte brute est réalisée (10 834 millions d'euros), la progression est de 25,8 %, au sein d'un marché porteur (+ 10 %). La hausse concerne tant les fonds en euros (7 840 millions d'euros, + 27,1 %) que les UC (2 994 millions d'euros, + 22,5 %). La part d'UC dans la collecte brute est stable à 27,6 % en 2025.

Malgré une légère hausse des prestations, l'augmentation de la collecte brute entraîne une progression de 2 059 millions d'euros (+ 74,7 %) de la collecte nette du GACM en France. Celle-ci atteint un record de 4 816 millions d'euros. Elle s'élève à 858 millions d'euros sur les supports en UC (contre 522 millions d'euros à fin décembre 2024) et à 3 958 millions d'euros sur les fonds en euros (contre 2 235 millions d'euros à fin décembre 2024).

À 57 millions d'euros, la collecte brute en Belgique double par rapport à 2024 à la suite du lancement d'un nouveau produit début 2025.

#### Les assurances de biens et de responsabilité

À fin 2025, le chiffre d'affaires des assurances de biens et de responsabilité s'élève à 2 902 millions d'euros, en progression de 9,2 % sur un an.

Il est réalisé principalement en France (2 837 millions d'euros, + 9,3 %) en assurance automobile pour 1 500 millions d'euros et en assurance habitation à hauteur de 966 millions d'euros. Sur ces deux branches, la hausse du chiffre d'affaires (de respectivement + 9,7 % et + 9,9 %) s'explique par les ajustements tarifaires rendus nécessaires par l'inflation des coûts de réparation et les effets du changement climatique, avec notamment, depuis le 1er janvier 2025, la hausse de la prime additionnelle permettant de financer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles en France.

Les portefeuilles de contrats d'assurance des biens et activités des professionnels poursuivent leur croissance en 2025, notamment l'assurance multirisques des professionnels, dont le chiffre d'affaires progresse de 14,7 %.

À l'international, le chiffre d'affaires en assurances de biens et de responsabilité s'élève à 65 millions d'euros (+ 9,2 %), porté par les assurances automobile et habitation qui constituent 97 % du total.

### Les assurances de personnes

Le chiffre d'affaires des assurances de personnes s'établit à 3 789 millions d'euros à fin 2025, en progression de 3,4 % par rapport à 2024.

En France, il s'élève à 3 595 millions d'euros (+ 3,5 %). Les hausses de 1,8 % en prévoyance et de 1,3 % en assurance des emprunteurs s'expliquent par la croissance des portefeuilles. En santé, l'augmentation plus marquée de 9,5 % est également liée aux évolutions tarifaires décidées dans un contexte de revalorisation des tarifs des professionnels de santé et de désengagement de l'Assurance Maladie.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 194 millions d'euros stable par rapport à 2024. Il est essentiellement composé par l'assurance des emprunteurs (98 %) distribuée dans les réseaux de Beobank en Belgique et de Cofidis dans différents pays d'Europe. Il intègre également 2 millions de chiffre d'affaires réalisé en Allemagne via les filiales d'assurance d'ACM Deutschland au second semestre 2025.

### Les acceptations externes

Les acceptations externes concernent le portefeuille d'assurances des emprunteurs du groupe Talanx commercialisées dans le réseau de Targobank en Allemagne, cédé en quote-part aux entités du GACM. En raison de l'arrêt de la distribution de ces produits dans le réseau Targobank en 2025, le chiffre d'affaires intègre uniquement des remboursements de primes et est ainsi négatif de 19 millions d'euros.

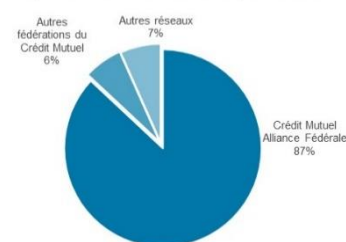
## 2. Frais de gestion et commissions

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Charges de personnel	319	296	7,9%
Autres frais de gestion courante	404	366	10,5%
Impôts et taxes	45	54	- 16,6%
Dotations aux amortissements et dépréciations	7	8	- 14,5%
<b>Total frais généraux</b>	<b>775</b>	<b>724</b>	<b>7,1%</b>
Commissions - Crédit Mutuel Alliance Fédérale	1 752	1 682	4,2%
Commissions - Autres fédérations de Crédit Mutuel	128	123	4,3%
Commissions - Autres réseaux	134	196	- 31,6%
<b>Total commissions</b>	<b>2 014</b>	<b>2 001</b>	<b>0,7%</b>

Les frais généraux atteignent 775 millions d'euros et sont en hausse de 7,1 %. Cette évolution s'explique notamment par la progression des frais de personnel et des frais informatiques, liée au développement de l'activité.

En 2025, les commissions versées aux réseaux augmentent légèrement (+0,7 %) et s'élèvent à 2 014 millions d'euros, dont 1 752 millions d'euros pour les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Répartition des commissions par réseaux



### 3. Analyse de la performance de souscription

Le résultat d'assurance du GACM présenté dans le tableau suivant constitue un indicateur alternatif de performance au regard des orientations de l'ESMA et de la position de l'AMF publiées en 2015.

Cet indicateur a été retenu pour analyser le résultat de souscription du groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025			Total	31/12/2024	Variations
	Assurances de biens et de responsabilité	Assurances de personnes	Assurance Vie			
Activités court-terme	293	308		601	336	265
<i>Produits des activités d'assurance</i>	2 887	2 407		5 294	4 956	338
<i>Charges des activités d'assurance</i>	- 2 613	- 2 071		- 4 684	- 4 614	- 70
<i>Autres produits et charges d'assurance</i>	19	- 28		- 10	- 6	- 3
Activités long-terme	1	105	511	617	751	- 134
<i>Reconnaissance de CSM en résultat</i>	-	150	471	621	626	- 5
<i>Relâchement de RA *</i>	-	73	51	124	125	- 1
<i>Ecarts d'expérience</i>	2	77	8	87	70	17
<i>Pertes et reprises de pertes futures</i>	- 1	- 177	-	- 178	- 40	- 138
<i>Autres produits et charges d'assurance</i>	-	- 18	- 19	- 38	- 30	- 7
Résultat des activités de réassurance	- 66	- 11	-	- 77	- 74	- 2
<b>Résultat d'assurance IFRS</b>	<b>228</b>	<b>402</b>	<b>511</b>	<b>1 141</b>	<b>1 013</b>	<b>128</b>

\* net de la dotation au titre des sinistres de la survenance courante

Au 31 décembre 2025, le résultat d'assurance total du GACM s'élève à 1 141 millions d'euros, en hausse de 128 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024.

Il correspond au résultat des activités d'assurance tel qu'il figure au compte de résultat (1 193 millions d'euros au 31 décembre 2025), auquel est ajoutée une partie des frais de gestion non-rattachables aux contrats d'assurance (- 108 millions d'euros), des autres produits et charges d'exploitation (61 millions d'euros), et duquel est retraité le montant de l'écart d'expérience sur les commissions sur encours et de rétrocessions en assurance vie (- 5 millions d'euros). En effet, ce dernier est neutralisé en résultat financier, et n'a donc aucune incidence sur le résultat net du GACM.

#### *Assurances de biens et de responsabilité*

En assurances de biens et de responsabilité, périmètre composé en quasi-totalité de contrats annuels à tacite reconduction, évalués selon le modèle simplifié PAA, le résultat progresse de 232 millions d'euros. Cette amélioration s'explique par l'effet positif des revalorisations tarifaires, de la hausse de la surprime Cat Nat, et d'une légère baisse des fréquences en automobile. La forte hausse des bonis, en partie liée à des réévaluations de dossiers corporels, participe également à la croissance du résultat.

Au 31 décembre 2025, le ratio combiné des assurances de biens du GACM en normes IFRS, net de réassurance, s'améliore de 8 points pour atteindre 92,1 % fin 2025 contre 100,2 % en 2024.

#### *Assurances de personnes*

En assurances de personnes, le résultat d'assurance s'élève à 402 millions d'euros, en baisse de 117 millions d'euros sur un an.

Le résultat des activités court terme, évalué sous le modèle comptable simplifié PAA (santé, accidents de la vie, assurance de prêts à la consommation) s'améliore de 31 millions d'euros par rapport à fin 2024, à 308 millions d'euros, porté principalement par la baisse des ratios sinistres à primes de l'exercice courant en santé.

Le résultat d'assurance des activités long-terme évalué selon le modèle général IFRS 17 (dépendance, obsèques, et emprunteurs hors crédit à la consommation) est quant à lui en repli de 147 millions d'euros par rapport à 2024, à 105 millions d'euros. Cette baisse s'explique essentiellement par la hausse des fréquences d'entrée en incapacité de travail observée sur le portefeuille d'assurance des emprunteurs adossé à des prêts immobiliers. Le montant de CSM reconnu en résultat recule ainsi de 18 millions d'euros et les dotations à la composante de pertes augmentent de 98 millions d'euros par rapport à 2024.

#### *Assurance vie*

Les contrats d'assurance vie sont évalués selon le modèle comptable VFA. Le résultat d'assurance s'élève à 511 millions d'euros, en hausse de 13 millions d'euros par rapport à 2024. Il est essentiellement composé de la reconnaissance de CSM. Celle-ci s'élève à 471 millions d'euros contre 456 millions d'euros en décembre 2024, soit une hausse de 3,3 %. Cette évolution résulte de la hausse de l'encours (portée par une collecte nette positive), mais partiellement compensée par l'augmentation du risque lié au contexte économique.

La CSM s'élève à 7 193 millions d'euros, en progression de 27,0 % par rapport à 2024 du fait de la hausse des taux longs et des marchés actions.

Le relâchement de l'ajustement pour risque (RA) est stable à 51 millions d'euros

## **4. Perspectives**

Le résultat de souscription devrait bénéficier de la poursuite de la croissance des portefeuilles. Des événements naturels plus fréquents ou plus graves pourraient néanmoins affecter à la baisse la rentabilité attendue.

## C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

### 1. Résultat financier de l'exercice

Le résultat financier du GACM présenté dans les tableaux suivants constitue un indicateur alternatif de performance au regard des orientations de l'ESMA et de la position de l'AMF publiées en 2015.

Le résultat financier est égal au résultat financier net tel qu'il apparaît dans le compte de résultat IFRS (357 millions d'euros), duquel est retiré le montant qui neutralise l'écart d'expérience sur les commissions sur encours et de rétrocessions en assurance vie (5 millions d'euros) figurant dans le résultat des activités d'assurance.

Il s'élève à 362 millions d'euros au 31 décembre 2025, en baisse de 45 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024. Les moins-values réalisées sur le portefeuille obligataire de fonds propres dans le but d'améliorer les rendements futurs, ainsi que les produits générés en 2024 par le décalage temporel entre l'émission de dettes et la distribution d'un dividende exceptionnel d'un milliard d'euros, expliquent l'essentiel de cette évolution.

*Par nature d'actifs*

	31/12/2025					31/12/2024	Variations
	Obligations et autres titres à revenus fixes	Actions et autres titres à revenus variables	Immobilier	Autres	Total		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	1 787	-	-	23	1 810	1 539	272
Autres produits des placements	371	4 484	277	126	5 304	3 180	2 124
<i>Revenus des placements</i>	143	1 088	231	29	1 491	1 425	66
<i>Autres revenus et charges financières</i>	-	-	-	26	26	102	- 76
<i>Variations de juste valeur</i>	305	3 443	50	70	3 869	1 660	2 209
<i>Décomptabilisation des instruments financiers</i>	- 77	-	- 5	-	- 82	- 7	- 75
Pertes de valeur liées au crédit	-	-	-	- 6	- 6	- 18	12
Résultat financier lié aux placements	2 158	4 484	277	142	7 108	4 700	2 408
Produits / charges financières d'assurance et de réassurance*					- 6 746	- 4 293	- 2 453
<b>Résultat financier</b>					<b>362</b>	<b>408</b>	<b>- 45</b>

\* Hors écart d'expérience sur les commissions sur encours en assurance vie

Au 31 décembre 2025, le résultat financier lié aux placements s'élève à 7 108 millions d'euros, en hausse de 2 408 millions d'euros par rapport à 2024. Cette évolution résulte principalement d'une hausse des valeurs de marché des titres classés en juste valeur par le résultat (3 869 millions d'euros en 2025 contre 1 660 millions d'euros en 2024), notamment sur le portefeuille d'actions détenu en direct lié à une meilleure performance des marchés.

Ces titres sont majoritairement en face des portefeuilles de contrats d'assurance vie.

Les revenus courants sont en croissance de 338 millions d'euros par rapport à 2024. D'une part, les produits d'intérêt progressent de 272 millions d'euros, conséquence de la relation du taux de rendement actuariel moyen des portefeuilles obligataires et d'une hausse des encours obligataires. D'autre part, les revenus des autres placements sont en hausse de 66 millions d'euros, en raison notamment de l'augmentation des dividendes perçus.

*Par segment*

Le résultat financier lié aux placements des portefeuilles d'actifs auxquels sont adossés les contrats d'assurance vie est neutralisé en application d'IFRS 17. Ainsi, seul le résultat financier lié aux placements des portefeuilles de fonds propres et d'assurances de risques a un impact direct sur le résultat de l'exercice.

	31/12/2025					31/12/2024	Variations
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Résultat financier lié aux placements	48	61	6 644	355	7 108	4 700	2 408
Produits / charges financières d'assurance et de réassurance*	- 46	- 66	- 6 634	-	- 6 746	- 4 293	- 2 453
<b>Résultat financier</b>	<b>2</b>	<b>- 5</b>	<b>10</b>	<b>355</b>	<b>362</b>	<b>408</b>	<b>- 45</b>

\* Hors écart d'expérience sur les commissions sur encours en assurance vie

Outre la neutralisation du résultat financier d'assurance vie, les produits ou charges financières d'assurance intègrent également la charge de désactualisation calculée en application d'IFRS 17 et qui matérialise le rendement

attendu des passifs actualisés. Cette charge de 112 millions d'euros à fin 2025 enregistre une augmentation de 5 millions d'euros sur un an.

*Résultat financier comptabilisé en capitaux propres*

	31/12/2025					31/12/2024	Variations
	Obligations et autres titres à revenus fixes	Actions et autres titres à revenus variables	Immobilier	Autres	Total		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Résultat financier lié aux placements	- 616	174	3		- 439	167	- 606
Produits / charges financières d'assurance et de réassurance					794	- 61	855
<b>Résultat financier net comptabilisé en capitaux propres</b>					<b>355</b>	<b>106</b>	<b>249</b>

Le résultat financier net comptabilisé directement en capitaux propres s'élève à 355 millions d'euros au 31 décembre 2025, en augmentation de 249 millions d'euros par rapport à 2024. Celle-ci s'explique principalement par

l'impact favorable de la hausse des taux longs sur les passifs des assurances de personnes, comptabilisé directement en capitaux propres en application de l'option OCI.

*Investissement en titrisation*

Le GACM ne possède pas d'investissement en titrisation au 31 décembre 2025.

## D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les principales sources de revenus et dépenses de la société, en dehors de celles relatives à la souscription et aux investissements, sont les suivantes :

- les autres produits et charges ;
- la charge de financement qui est principalement constituée de la charge d'intérêt sur les dettes financières émises ;

- les impôts, composés de l'ensemble des impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

## E. AUTRES INFORMATIONS

### 1. Opérations intra-groupe

Le GACM recense les opérations intra-groupe suivantes :

- les échanges sur comptes d'actif et de passif ;
- les transactions de réassurance ;
- les titres intra-groupe et la distribution de dividendes associée ;
- le partage des coûts.

La même approche est appliquée en normes IFRS et Solvabilité II bien que le périmètre de consolidation soit différent.

Les échanges intra-groupe sur comptes d'actif et de passif concernent principalement les dettes fiscales et les comptes courants d'associés.

Les transactions de réassurance matérialisent les opérations relatives aux différents traités de réassurance conclus entre les entités du GACM.

La répartition des coûts est assurée par le GIE ACM. Cette entité s'occupe notamment de refacturer, à l'intégralité de ses membres, les frais relatifs aux charges de personnel et au système d'information. Le montant de ces prestations s'élève à 661 millions d'euros pour l'année 2025.

### 2. Informations postérieures à la clôture des comptes

#### Contribution exceptionnelle sur les bénéficies

La loi de finances 2026 adoptée en février 2026 a reconduit le principe d'une contribution exceptionnelle sur les bénéficies des grandes entreprises, en relevant le seuil de chiffre d'affaires à 1,5 milliard d'euros. Les modalités de calcul de cette surtaxe d'IS demeurent inchangées. Son assiette est égale à la moyenne de l'impôt sur les sociétés (hors crédits d'impôt) dû au titre des exercices 2025 et 2026. Pour les redevables fiscaux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 milliards d'euros, le taux de la surtaxe s'élève à 41,2 %.

Cette contribution continuera de peser sur le résultat net du GACM en 2026.

#### Conflit au Moyen-Orient

La situation géopolitique au Moyen-Orient s'est fortement dégradée à la suite du déclenchement, le 28 février 2026, d'opérations militaires d'ampleur impliquant notamment Israël, les Etats-Unis et l'Iran. Ces opérations ont entraîné une volatilité accrue sur les marchés de l'énergie et les marchés financiers.

A la date de publication du présent rapport, le GACM n'identifie pas d'exposition directe significative liée à ces événements, tant au titre de ses activités d'assurance que de ses investissements financiers. Néanmoins, le GACM reste attentif à l'évolution de ce conflit et à ses répercussions potentielles sur l'environnement macro-économique dans lequel il opère.

## II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

#### 1. Structure de la gouvernance

Conformément aux exigences issues de la directive Solvabilité II, le GACM SA a mis en place des règles de gouvernance fondées sur une répartition claire des responsabilités au service d'un système efficace de gestion des risques.

Le GACM SA est une structure dualiste. Le système dualiste conduit, à travers le directoire, à assurer une direction effective garante du respect du « principe des quatre yeux ».

La gouvernance de la société s'articule autour de :

- son assemblée générale ;
- son conseil de surveillance et son comité d'audit et des risques ;
- son directoire ;
- sa direction opérationnelle ;
- ses comités ;
- ses responsables des fonctions clés.

##### a. L'assemblée générale

L'actionnaire principal du GACM SA est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Le GACM SA est également détenu par le Crédit Industriel et Commercial (CIC), la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, la Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est et par différentes caisses régionales et fédérales de Crédit Mutuel.

##### b. Le conseil de surveillance et son comité d'audit et des risques

###### Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance supervise et exerce un contrôle permanent de la gestion de la société. Il s'assure notamment que ladite gestion est en adéquation avec les orientations stratégiques du GACM SA. Cette supervision est notamment rendue possible via la communication de différents *reportings* établis par la direction effective, la direction opérationnelle et les fonctions clés vers le conseil de surveillance.

La composition du conseil de surveillance est fondée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de connaissances. Chaque membre dispose de compétences techniques spécifiques permettant au conseil de remplir collectivement ses missions.

Au 31 décembre 2025, la présidence du conseil de surveillance est assurée par Mme Isabelle Chevelard, présidente, et Mme Isabelle Pitto, vice-présidente. Le conseil de surveillance est composé de douze membres.

Afin de permettre au conseil de surveillance, organe non exécutif, d'assurer sa mission de contrôle permanent, le directoire lui communique chaque trimestre un rapport retraçant la marche de la société et dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice un rapport sur les comptes annuels et consolidés.

Le conseil de surveillance détermine les orientations stratégiques de la société GACM SA et veille à leur mise en œuvre.

Il est en particulier en charge :

- de l'approbation de toute opération significative portant notamment sur des projets d'investissements ou de désinvestissements importants, des acquisitions, cessions, restructurations, des accords stratégiques d'alliance et de coopération ;
- de l'évaluation du système de gouvernance ;
- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen de la situation financière ;
- du pilotage de manière active de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, de la définition du profil de risque et de la validation du rapport ORSA ;
- de l'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- du suivi de l'activité des fonctions clés et de la supervision de l'action des dirigeants effectifs ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de l'approbation des politiques écrites mentionnées à l'article L. 354-1 du Code des assurances ;
- de la définition et de l'évaluation du système de gouvernance à travers l'approbation du recueil des règles d'organisation et la révision périodique de son efficacité ainsi que son adaptation.

Les attributions et les règles de fonctionnement du conseil de surveillance sont précisées dans un règlement intérieur qui édicte également :

- les règles relatives à la composition du conseil ;
- les modalités d'organisation des réunions du conseil (fréquence, durée, lieu des réunions, règles de quorum et de majorité) ;
- les règles relatives à l'information des membres du conseil ;
- les attributions du conseil ;
- les obligations générales liées à la fonction de membre du conseil (confidentialité, assiduité, diligence, gestion des conflits d'intérêts et indépendance).

#### **Le comité d'audit et des risques**

Le comité d'audit et des risques est mis en place par le conseil de surveillance du GACM SA et fonctionne conformément aux articles L.821-67 et suivants du Code de commerce et L.322-3-1 du Code des assurances.

Les filiales assurantielles de droit français ACM VIE SA, ACM IARD SA, Sérénis Assurances et l'entité liée ACM VIE SAM bénéficient de l'exemption de constituer un comité d'audit et des risques prévue par l'article L.823-20 du Code de commerce. Toutefois, les entités susvisées s'en remettent à l'avis du comité d'audit et des risques du GACM SA pour les sujets relevant des compétences habituellement confiées à un tel comité. Ce comité est exclusivement composé de membres du conseil de surveillance du GACM SA.

M. Alexandre Saada exerce la fonction de président du comité d'audit et des risques.

Les responsables des fonctions clés sont invités aux réunions du comité d'audit et des risques.

Peuvent également assister aux réunions du comité d'audit et des risques, sans voix délibérative :

- les dirigeants effectifs du GACM SA et des entités concernées ;
- le président et/ou le vice-président du conseil de surveillance du GACM SA ;
- le secrétaire général du GACM SA ;
- le directeur comptes et réassurance ;
- le directeur des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- le responsable modélisation et risques du GACM SA ;
- le responsable contrôles et sécurité financière du GACM SA ;

- le responsable en charge de l'audit interne de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- les commissaires aux comptes ;
- tout collaborateur invité.

Le comité d'audit et des risques se réunit autant de fois que nécessaire pour l'exercice de ses attributions.

Le comité désigne un secrétaire, membre ou non du comité, qui se charge de la préparation des convocations, de la rédaction des comptes rendus, des avis et rapports du comité, ainsi que de la préparation de ses réunions.

Le comité assure notamment, les missions suivantes :

- des missions liées à l'audit ;
- des missions liées à la gestion des risques.

Le comité d'audit et des risques dispose d'un règlement intérieur qui précise sa composition, ses règles de fonctionnement et l'étendue de ses attributions.

### **c. La direction effective**

#### **Le directoire**

Au 31 décembre 2025, le directoire, organe exécutif assumant collégalement la direction effective du GACM SA, se compose de quatre membres.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du GACM SA. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au conseil de surveillance et à l'assemblée générale.

Sans que cette énumération soit exhaustive, lui sont attribués les pouvoirs suivants :

#### Concernant la marche générale du GACM SA :

- déterminer et veiller à la mise en œuvre des orientations stratégiques du GACM SA, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité et sa raison d'être ;
- piloter et coordonner les activités du GACM SA ;
- assurer la direction effective du GACM SA et le représenter dans ses rapports avec les tiers ;
- établir une fois par trimestre un rapport sur la marche du GACM SA qu'il présente au conseil de surveillance ;
- établir des propositions de développement de l'activité à soumettre au conseil de surveillance, et lui fournir les informations utiles à l'établissement d'une

politique générale et d'une stratégie adéquate du GACM SA ;

- convoquer les assemblées des actionnaires.

Concernant la situation financière du GACM SA :

- élaborer et présenter au conseil de surveillance la situation financière et la situation de trésorerie ;
- arrêter les comptes et le rapport de gestion et les communiquer au conseil de surveillance ;
- élaborer et arrêter les documents de gestion prévisionnelle et des engagements ainsi que les comptes annuels au niveau de la société et de manière consolidée et les communiquer au conseil de surveillance ;
- valider les états de *reporting* trimestriels et annuels de Solvabilité II ;
- organiser un système de contrôle permettant d'avoir l'assurance raisonnable de la fiabilité des processus d'élaboration de l'information financière.

Concernant la gestion des risques et les règles de gouvernance :

- élaborer et proposer au comité d'audit et des risques et au conseil de surveillance une définition du profil de risques du GACM SA ;
- mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque du GACM SA et intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision du GACM SA ;
- mettre en place un système de contrôle interne et des plans de continuité d'activité.

Le directoire est assisté dans la gestion effective par :

- la direction opérationnelle ;
- les comités ;
- les responsables des fonctions clés.

En centralisant l'ensemble de ses effectifs salariés et les moyens techniques au sein du GIE ACM, le GACM SA et ses filiales ou entités françaises liées ont adopté un fonctionnement transverse et commun, garant d'une gestion saine et transparente.

**d. La direction opérationnelle**

Le directoire est assisté par la direction opérationnelle dans la gestion effective du GACM SA.

Un comité exécutif est mis en place et a pour objet de piloter et de coordonner les activités du GACM SA et de ses entités.

Les axes stratégiques de développement des activités pour le groupe sont déterminés au niveau du GACM SA. La gestion effective des structures du GACM SA est fondée sur un principe de transversalité. Chaque directeur est responsable de son secteur d'activité qu'il gère pour toutes les entités du GACM SA, ce qui garantit un service de qualité homogène à l'ensemble des entités.

Les directeurs pilotent les activités dont ils ont la charge grâce aux *reportings* effectués par les responsables d'activités qu'ils supervisent. Ils rendent compte eux-mêmes directement au président du directoire.

Le GACM SA dispose ainsi d'une structure organisationnelle et opérationnelle conçue pour soutenir la réalisation des objectifs d'évolution et de stratégie. L'organisation adoptée garantit également, pour tous les acteurs du GACM SA, une connaissance et une prise en compte appropriées de l'organisation et du modèle économique des différentes entités, des liens et des relations entre elles et donc des risques qui pourraient survenir pour en permettre une meilleure anticipation et une prise en charge optimisée.

**e. Les comités**

Le comité exécutif, présidé par le président du directoire, se réunit au minimum toutes les deux semaines pour étudier les sujets stratégiques et d'actualité du GACM SA.

L'équipe de direction peut également constituer des comités ayant pour mission de procéder à l'examen de questions techniques et de la conseiller sur ces sujets.

**f. Les responsables des fonctions clés**

Nommées par le conseil de surveillance, les fonctions clés sont indépendantes et renforcent la structure de gestion ainsi que les procédures de maîtrise des risques.

Salariés du GIE ACM, les titulaires des fonctions clés assurent la responsabilité de leur fonction respective pour le GACM SA ainsi que pour les entités d'assurance françaises. Ce fonctionnement leur permet d'harmoniser leurs actions et d'être disponibles afin de prendre en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Conformément à la réglementation DORA, une fonction sécurité de l'information est externalisée à Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Une personne-relais au sein du GACM SA a été désignée.

Les fonctions clés sont séparées de l'activité opérationnelle sur laquelle porte leur contrôle, garantissant ainsi leur indépendance. Pour assurer leur fonction, les responsables des fonctions clés s'appuient sur des compétences techniques acquises dans le cadre de leur cursus et à l'occasion de formations régulières. Ils bénéficient également de l'expérience professionnelle développée au sein du GACM SA, laquelle leur permet de bénéficier d'une parfaite connaissance des rouages et de l'organisation des différentes entités.

Les responsables des fonctions clés peuvent aussi s'appuyer sur des équipes composées de personnes disposant des diplômes nécessaires et de compétences suffisantes pour permettre la bonne réalisation des missions. Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et de moyens techniques leur permettant de mener leur fonction en toute indépendance.

Les responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement rattachés à la direction effective à laquelle ils peuvent directement remonter toute information utile. Ils bénéficient d'un accès à l'organe de contrôle par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques, auquel ils participent.

Le conseil a la possibilité d'entendre les responsables des fonctions clés, le cas échéant en dehors de la présence de la direction effective si le conseil l'estime nécessaire et/ou si les responsables des fonctions clés en font la demande.

Le fonctionnement des fonctions clés est détaillé dans des politiques écrites revues annuellement par le conseil de surveillance. Le conseil de surveillance reçoit les rapports des fonctions clés, et obligatoirement au moins un rapport annuel, sur leurs missions, les conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

## 2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de reporting

### a. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions

En application du « principe des quatre yeux » issu de la directive Solvabilité II, la direction effective du GACM SA se compose d'un directoire qui est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Des délégations de pouvoirs peuvent être mises en place par la direction effective en faveur des directeurs opérationnels.

### b. Lignes de reporting

Les entités du GACM SA ont mis en place un système de reporting permettant d'assurer l'adéquation permanente des informations communiquées avec les exigences définies par la réglementation en vigueur ainsi que la qualité des données. À cette fin, une politique de reporting a été mise en place au sein du GACM SA.

Les différentes informations issues des lignes de reporting sont communiquées à la direction effective.

## 3. Politique et pratiques de rémunération

La politique de rémunération du GACM SA s'inscrit dans la politique de rémunération générale édictée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui se veut avant tout raisonnée et responsable, cherchant en priorité à aligner les intérêts du GACM SA et ceux de ses collaborateurs et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients.

Dans ce cadre, le GACM SA et ses entités d'assurance ont adopté comme règle l'absence de rémunération d'une personne au titre de son mandat social.

Les principes de rémunération sont développés dans une politique dédiée qui a été adoptée par le GACM SA et ses entités d'assurance.

La rémunération fait l'objet d'une gouvernance claire, transparente et efficace, notamment en ce qui concerne la supervision de la politique de rémunération.

L'entreprise s'interdit tout dispositif de rémunération qui serait susceptible d'influencer ou d'impacter l'activité de ses salariés au détriment des aspects sociaux et environnementaux ou de l'intérêt de ses clients. Le GACM SA privilégie la prudence, comportement inspiré des valeurs mutualistes portées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, les principes édictés au sein de la présente politique sont établis d'une manière adaptée à la taille du GACM SA et de ses entités, à leur organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité des activités de ces établissements.

Conformément aux exigences en matière de risque de durabilité, le GACM SA et ses entités s'attachent à prendre en compte le risque de durabilité au sein de la politique de rémunération conformément à la politique générale édictée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale et notamment la politique RSE. Aussi, l'évaluation des performances individuelles intègre ces éléments en lien avec le respect des risques en matière de durabilité tant dans le processus d'investissement que dans la surveillance des risques.

Enfin, le GACM SA et ses entités rejoignent les objectifs de la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur les risques climatiques et ceux liés à l'environnement.

Le GACM SA et ses entités d'assurance françaises ont fait le choix, conformément à l'article 275 1.f) du règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014 ainsi qu'à son organisation interne, de se référer au comité des rémunérations mis en place au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, structure faitière.

Le comité des rémunérations analyse et contrôle notamment les principes de rémunération et la politique de rémunération des entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Un règlement intérieur précise ses missions, ses modalités de fonctionnement et son périmètre d'application.

#### **4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle**

Néant.

#### **5. Principes et méthodes de consolidation**

Les principes et méthodes de consolidation évoqués ci-dessous concernent les comptes consolidés IFRS. Toutefois, ils s'appliquent également dans le cadre de l'établissement du *reporting* prudentiel consolidé.

##### **a. Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28 et s'appliquent aux sociétés du périmètre de consolidation.

##### **Intégration globale**

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;

- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Le GACM a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec ACM VIE SAM, mutuelle d'assurance vie historique du groupe relevant du Code des assurances. Cette convention contractualise les relations financières fortes et durables existant avec le groupe d'assurance du GACM auquel elle est adossée et détermine le contrôle au regard des critères détaillés ci-dessus. ACM VIE SAM est donc consolidée par intégration globale.

##### **Mise en équivalence**

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

##### **Intérêts minoritaires**

Les intérêts minoritaires sont initialement évalués sur la base de leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise, à la date d'acquisition et réévalués à chaque exercice.

##### **Perte de contrôle**

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et les passifs de la filiale, ainsi que toute participation liée ne donnant pas le contrôle. Sont également décomptabilisées les autres composantes des capitaux propres. Tout gain ou perte en résultant est comptabilisé en résultat. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est évaluée à la juste valeur à la date de perte de contrôle.

##### **b. Date de clôture**

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales, sauf pour certaines sociétés qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

### **c. Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation**

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées sur la base du périmètre prudentiel, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les opérations internes de réassurance ;
- les plus et moins-values de cession intra-groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intra-groupe ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

### **d. Conversion des états financiers en devises étrangères**

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux.

## **B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ**

Une politique écrite relative à l'application des exigences de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein du GACM SA.

Cette politique décrit les modalités d'évaluation et de mise en œuvre par les organes responsables de leur nomination, de la compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, responsables des fonctions clés, membres des organes de contrôle et, si cela s'avère pertinent, tout autre membre du personnel non soumis aux exigences de l'article 42 de la directive Solvabilité II lorsque son profil est examiné pour un poste spécifique, mais également sur une base continue (orientation 13 EIOPA – *European Insurance and Occupational Pensions Authority*).

Elle décrit aussi les modalités de transmission à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution des informations relatives à la compétence et l'honorabilité des personnes auxquelles ces exigences s'appliquent conformément à l'instruction n° 2018-I-09 de l'ACPR.

Elle est revue annuellement.

### **1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances, d'expertise et d'honorabilité**

#### **Une compétence individuelle**

Le profil de chacun des membres de l'organe de gestion, de contrôle et de surveillance doit répondre à certains critères fixés par la réglementation. Ces critères portent sur :

- l'honorabilité ;
- les compétences ;
- l'expérience ;
- les connaissances ;
- la disponibilité ;
- les conflits d'intérêts ;
- l'honnêteté, l'intégrité et l'indépendance d'esprit.

L'évaluation des compétences individuelles au sein du GACM SA prend ainsi en compte, de façon proportionnée à leurs attributions et à leurs tâches, les connaissances et les expériences des personnes intéressées. Les diplômes, les formations, les expériences, les résultats obtenus sont des éléments d'appréciation de cette compétence. Les formations dont les personnes intéressées pourront disposer au cours de leur mandat sont également prises en compte dans l'appréciation. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise.

Par ailleurs, les dirigeants effectifs disposent d'une compétence individuelle suffisamment large sur les activités et les risques de l'entreprise ainsi que d'une bonne connaissance du cadre réglementaire et prudentiel. Ils jouissent des qualités de *management* et d'une aptitude à la réflexion stratégique. Ils disposent tous personnellement d'une connaissance appropriée de l'organisation du GACM SA, du modèle économique de ses différentes entités, des liens et des relations existantes entre elles. Ils font preuve d'une disponibilité suffisante pour exercer leurs fonctions.

En cas de besoin, l'entreprise peut proposer des formations aux membres de son conseil et de ses comités réglementaires, à travers le dispositif de formation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale auquel le GACM SA a adhéré, afin qu'ils répondent en permanence aux exigences prudentielles de compétence et d'honorabilité.

En outre, les personnes concernées peuvent, à tout moment, faire connaître leur besoin en formation à la direction juridique du GACM SA.

#### **Une compétence collective**

Les dirigeants et membres de l'organe de contrôle possèdent collectivement les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et mandats. Il est entendu qu'au sein d'un organe collégial, l'évaluation de la compétence d'un membre et de la contribution qu'il peut apporter aux travaux, y compris le cas échéant au sein de comités spécialisés, est effectuée à la lumière des connaissances et expériences des autres membres. Au sein d'un organe collégial, la compétence doit être détenue de manière collective et il n'est pas exigé de chaque membre pris individuellement la maîtrise de l'exhaustivité des sujets.

#### **Les connaissances requises**

L'appréciation de la compétence porte notamment sur les points suivants :

- connaissance du marché ;
- stratégie d'entreprise ;
- technique de l'assurance ;
- cadre juridique (en particulier la réglementation relative à l'assurance, à son cadre d'exercice, à l'intermédiation et à la fiscalité) ;
- finance ;
- gestion des risques ;
- actuariat.

L'entreprise est attachée à disposer de membres de l'organe de contrôle et de supervision, de dirigeants effectifs et de responsables des fonctions clés justifiant de la plus haute intégrité personnelle. La justification de l'honorabilité

est au demeurant une condition de l'exercice du mandat et nécessaire, le cas échéant, à l'inscription des dirigeants et membres de l'organe de contrôle au registre du commerce et des sociétés de l'entreprise.

Les dirigeants, membres de l'organe de contrôle et de supervision et responsables des fonctions clés, sont assujettis au respect du Recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

## **2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité**

Afin d'assurer le respect des exigences de compétences et d'honorabilité, la société GACM SA et ses entités d'assurance françaises se réfèrent au comité des nominations constitué au niveau de la société faitière Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce comité a principalement les missions suivantes :

- identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur/membre du conseil de surveillance, de censeur, de dirigeant effectif, en vue de proposer leur candidature à l'organe compétent ;
- s'assurer que les candidats disposent de l'honorabilité, ainsi que des connaissances, des compétences et des expériences nécessaires à l'exercice des fonctions ;
- évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil de surveillance et d'administration ;
- préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions.

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an et aussi souvent que nécessaire.

Les avis du comité prennent la forme de procès-verbaux.

L'organisation, les missions et le fonctionnement de ce comité sont précisés dans le règlement intérieur du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

L'entreprise s'assure ainsi, préalablement à une nomination ou à un renouvellement, que les diplômes, les formations suivies et l'expérience acquise rendent le candidat pressenti apte à assumer la fonction envisagée. Tout au long de l'exercice de ses fonctions, le dirigeant effectif, membre de l'organe de contrôle ou responsable de fonction clé, s'attachera à tout mettre en œuvre pour répondre en permanence aux exigences de la politique de compétence et d'honorabilité du GACM SA, notamment en suivant les

formations permettant de conserver le niveau de compétence exigé par la fonction assumée.

## C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Le système de gestion des risques du GACM vise à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés ;
- assurer la continuité d'activité ;
- développer l'activité tout en protégeant les fonds propres engagés par les actionnaires et la solvabilité ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable.

Le cadre d'appétence au risque, défini afin de répondre à ces objectifs, revêt plusieurs formes :

- le niveau des mesures de risques que le GACM souhaite protéger, qui correspond aux limites d'appétence au risque ;
- la définition de l'intensité des scénarios de *stress tests* envisagés correspondant à la réalisation des risques majeurs.

Le suivi trimestriel du cadre d'appétence au risque et l'analyse de l'ORSA, menée annuellement, permettent notamment d'étudier si les limites d'appétence au risque fixées sont respectées à une date donnée ainsi que dans un scénario prospectif central et dans des scénarios adverses.

Si les limites d'appétence au risque ne sont pas respectées dans un des scénarios envisagés, des solutions sont étudiées afin d'y remédier.

Des seuils d'alerte sont également suivis par la fonction gestion des risques.

Le système de gestion des risques s'appuie sur des cartographies des risques, complétées par des tableaux de bord d'indicateurs de risque.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance, sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

### 1. Gestion des risques

#### a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de souscription ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques S1-IFRS 17 qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux et consolidé ;
- l'équipe actuariat SII & IFRS 17 qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque technique dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination des problématiques actuarielles et le calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques.

#### b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif dans le respect du principe de la personne prudente.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de

gestion des risques liés aux investissements. Cette politique est accompagnée d'un « classeur des limites » qui encadre les investissements.

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de change.

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées ;
- le pilotage des sujets stratégiques transverses de la direction financière, en charge notamment de la proposition de l'allocation stratégique ;
- la fonction clé gestion des risques au travers des trois pôles suivants :
  - o le pôle gestion des risques financiers, qui est responsable d'assurer le suivi des risques financiers, mesurer l'exposition aux risques actif-passif, tester la résistance du bilan à des scénarios de stress et proposer des limites internes ;
  - o le pôle de contrôle des risques financiers, qui s'assure, a posteriori, du respect des limites fixées ;
  - o le pôle ESG, qui est dédié au développement de la démarche ESG dans les investissements et s'assure de sa mise en œuvre.

### c. Gestion des risques opérationnels et de non-conformité

#### Risques opérationnels

Composante de la gestion des risques de l'organisme, le risque opérationnel naît d'une défaillance interne ou d'un facteur externe fortuit. Il comprend donc notamment :

- les erreurs humaines ;

- les défaillances de processus (mauvaise gestion des flux, procédures inadaptées,...) ;
- les défaillances informatiques ;
- les fraudes internes et externes ;
- les événements extérieurs.

Un service dédié, le service des risques opérationnels, est en charge de recenser et de traiter l'ensemble de ces risques opérationnels. Il s'appuie sur un réseau de contributeurs au sein des branches d'activité, spécialement formés, qui lui remontent l'ensemble des risques détectés. Le service veille et s'assure de la mise en œuvre de plans de réduction des risques en agissant aussi bien sur les causes de risques pour en diminuer la probabilité d'occurrence (actions de prévention), que sur leurs conséquences, avec pour objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

#### Cartographie des risques

Des cartographies des risques opérationnels métiers sont réalisées pour chacune des branches d'activité. Elles sont complétées par des cartographies réglementaires au titre des risques de corruption et de conflits d'intérêts. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau global du GACM afin d'obtenir une vision globale des risques.

Ce dispositif est complété par une identification des risques opérationnels, qui est appréhendée selon deux axes que sont la fréquence et la gravité.

#### Les risques de fréquence

Les risques de fréquence sont gérés par le service des risques opérationnels en collaboration avec son réseau de correspondants au sein des branches d'activités. Ces derniers servent de relais pour sensibiliser les équipes de gestion sur l'importance de la maîtrise des risques opérationnels et remontent les incidents ou sinistres via un outil spécifiquement dédié à cette collecte. Cet outil contribue également à l'élaboration de bases de données historiques des pertes.

#### Les risques de gravité

L'évaluation des risques de gravité repose sur des travaux de modélisation, menés par le service des risques opérationnels, qui s'appuient sur des consultations d'experts internes ou externes. L'ensemble des études menées sont formalisées et permettent d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques. Les modèles sont régulièrement actualisés en fonction de nouveaux faits générateurs ou de l'actualité. Selon la nature des résultats, des actions de réduction d'exposition aux risques peuvent être entreprises.

### Plan de continuité d'activité

Des plans de continuité d'activité (PCA) sont établis pour toutes les filiales du GACM SA et périodiquement testés.

Ils visent à répondre à :

- l'indisponibilité totale des locaux ;
- l'indisponibilité des moyens humains ;
- l'indisponibilité de l'informatique et des télécommunications.

Les plans décrivent :

- les activités essentielles assumées par les services;
- le fonctionnement en mode dégradé ;

et déterminent les moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Les PCA priorisent le recours au travail à distance.

Au sein de chaque filiale, la liste des équipes à mobiliser en cas d'activation des PCA concernés est régulièrement actualisée.

### Plan de reprise d'activité

Annuellement, un plan de reprise d'activité (PRA) est réalisé. Ce plan de reprise d'activité informatique permet en cas d'incident grave de reprendre l'activité dans un délai réduit.

La simulation d'une panne informatique majeure permet de vérifier que les données jugées essentielles sont reprises correctement et que les applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement.

Le responsable des contrôles et de la sécurité financière rend compte périodiquement à la direction générale et au comité d'audit et des risques du résultat des travaux réalisés par le service des risques opérationnels et des faits marquants de l'année.

### Le risque de cybersécurité

Le risque de cybersécurité est recensé dans la cartographie des risques informatiques et analysé au travers d'une fiche de risque spécifique « sécurité des systèmes d'information » qui recense l'ensemble des menaces de sécurité du SI adapté au domaine de l'assurance et présente les défenses informatiques et les bonnes pratiques pour prévenir le cyber-risque.

### Le risque de modèle

Le risque de modèle est un risque opérationnel qui peut apparaître au cours du cycle de vie des modèles et peut être à l'origine d'erreurs dans l'appréciation des risques pouvant se matérialiser par des pertes financières.

### Focus sur la qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et le *reporting* Solvabilité II constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM SA et ses entités. Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, pour les calculs d'engagements et plus largement pour les calculs de ratios de solvabilité sont adaptées et fiables.

La gestion de la qualité des données du GACM SA et de ses entités s'inscrit dans un contexte favorable qui repose sur la centralisation des données au sein du système d'information du GACM SA, limitant les transformations et privilégiant leur origine comptable.

Par ailleurs, le GACM SA et ses entités se sont dotés d'une politique de qualité des données exigeante qui s'appuie sur une gouvernance responsabilisant les branches qui fournissent les données, des systèmes d'information opérationnel et décisionnel communs et certifiés, ainsi qu'un ensemble de moyens (dictionnaire des données, dispositif de contrôle, comitologie) concourant à la démarche d'amélioration continue.

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord de contrôle, l'analyse des éventuelles anomalies et leurs impacts sur les engagements ainsi que les plans d'action et de remédiation.

### Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités.

Le GACM SA veille à ce que chacune de ses filiales mette en œuvre une organisation spécialement dédiée à la gestion des risques de non-conformité.

Les orientations sont définies dans une politique de conformité, mise en œuvre sous l'impulsion du responsable conformité.

La fonction clé de gestion des risques est tenue informée de tout risque significatif de non-conformité et participe activement à l'analyse et à la validation de tout nouveau produit d'assurance.

## d. Gestion des autres risques

### Risque de durabilité

Les risques en matière de durabilité concernent un événement ou un état de fait dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survenait, pourrait avoir une incidence négative réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement ou de l'engagement.

Les risques liés à l'Environnement, au Social et à la Gouvernance (ESG) sur les investissements sont traités dans une politique ESG.

Le GACM SA et ses filiales participent à la production du rapport de durabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et à l'identification des impacts, opportunités et risques liés à leurs activités ainsi qu'à celles de leur chaîne de valeur.

La prise en compte du risque de durabilité lié aux investissements s'intègre dans le cadre global de gestion des risques du GACM SA revu a minima annuellement.

Les branches d'activité prennent en compte, lors de la conception ou la révision des produits, le risque de durabilité.

Des études sont également menées avec pour objectif d'évaluer l'impact potentiel du réchauffement climatique à moyen et long terme sur la sinistralité du portefeuille.

#### Risque de réputation ou d'image

Le risque de réputation est le risque d'une perception négative ayant pour conséquence une atteinte à la confiance modifiant le comportement des différents partenaires (clients, investisseurs, fournisseurs, employés, régulateurs, etc.) vis-à-vis du GACM SA.

#### Risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC, réglementation DORA) et à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information

Le risque lié aux TIC concerne un évènement qui, s'il se matérialise, mettra en danger la sécurité du système informatique avec des effets négatifs aussi bien dans l'environnement numérique que dans l'environnement physique.

Le GACM SA s'est doté d'un cadre de gestion des risques liés aux TIC. Ce cadre de gestion des risques définit le dispositif nécessaire pour parer au risque lié aux TIC, en vue de garantir une gestion efficace et prudente des risques liés aux TIC. Celui-ci vise à identifier et définir le dispositif de gestion du risque nécessaire pour assurer la résilience opérationnelle numérique des fonctions et des données critiques et importantes.

#### e. Gestion transverse des risques

Le processus ORSA vise à piloter de manière transverse les risques du GACM à court et moyen termes.

Des scénarios dits scénarios de *stress tests* portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le GACM y sont envisagés. Ces *stress tests* peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques. Les résultats sont analysés au regard du critère d'appétence au risque.

Ces travaux sont transcrits dans un rapport annuel, ou dans un rapport *ad hoc* complémentaire à chaque fois que les circonstances le nécessitent.

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au comité d'audit et des risques, puis au conseil de surveillance qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son attitude par rapport aux principaux risques auxquels le GACM est exposé.

## 2. Organisation interne

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois lignes de défense :

- le 1<sup>er</sup> niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2<sup>e</sup> niveau de contrôle est réalisé par la fonction clé actuarielle, le service contrôle permanent, le service risques opérationnels, la fonction clé conformité, ainsi que la fonction clé gestion des risques qui est également en charge de la coordination de l'ensemble du dispositif ;
- le 3<sup>e</sup> niveau de suivi des risques est effectué par la fonction clé audit interne qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques dans le cadre de ses missions.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au conseil de surveillance et à la direction effective.

Le comité d'audit et des risques, émanation du conseil de surveillance, est le comité de suivi des risques encourus par le GACM SA.

La coordination du système de gestion des risques est confiée à la fonction clé gestion des risques. Elle s'appuie sur un réseau de contributeurs pour travailler en étroite coopération avec les directions ou services opérationnels, qui restent directement responsables du suivi des risques qui les concernent.

## D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le GACM et ses composantes sont des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Dès lors, le GACM veille à déployer un dispositif de contrôle interne qui s'inscrit dans le cadre de l'organisation générale du contrôle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

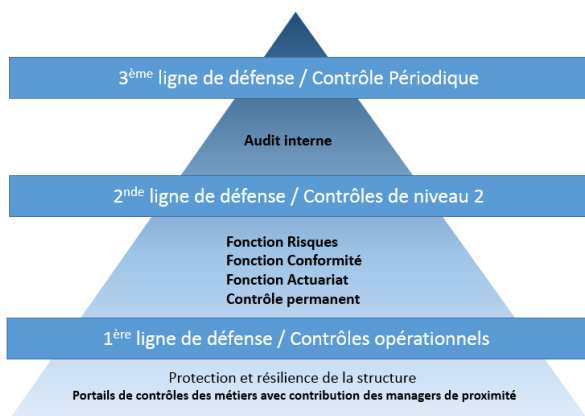
Les procédures et diligences sont inspirées du standard applicable aux établissements de crédit, dans le concomitant respect des contraintes spécifiques applicables aux organismes du GACM.

Le contrôle permanent du GACM est fonctionnellement rattaché au contrôle permanent métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### 1. L'organisation générale

Le GACM veille à ce que chacune de ses entités mette en place un dispositif de contrôle interne couvrant l'ensemble de ses activités, tout en étant proportionné à sa taille, à ses activités et à ses risques.

Au sein de la compagnie, l'organisation des contrôles repose sur trois niveaux distincts :



#### Les contrôles de premier niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de la compagnie qui visent à garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

#### Les contrôles de deuxième niveau

Les contrôles de deuxième niveau recouvrent les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent et de conformité indépendantes des services opérationnels. Le contrôle de deuxième niveau s'assure de l'effectivité et de l'efficacité des contrôles réalisés par les opérationnels et leur hiérarchie dans le cadre du plan de contrôle.

Parallèlement, le service de contrôle permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés au sein des filiales. De manière complémentaire, ce service effectue également en permanence :

- des contrôles sur l'ensemble des activités (production, sinistres, flux) ;
- des interventions au sein des pôles métiers, des filiales en vue d'apprécier tant leur gestion que le respect des règles internes et légales

#### Les contrôles de troisième niveau

Le contrôle de troisième niveau est réalisé par la fonction audit qui s'assure de la qualité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place eu égard aux risques encourus par la compagnie dans le cadre de ses activités.

### 2. Les objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de *management* appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus des compagnies et de la qualité des données ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels les entités sont exposées ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte néanmoins une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

Chacune des entités du GACM veille à ce que son dispositif de contrôle interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du groupe.

Le contrôle permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes du groupe.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

### 3. Le dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne s'articule entre contrôle permanent, conformité et contrôle périodique.

Les services de contrôle n'exercent aucune fonction opérationnelle, ce qui permet d'éviter toute forme de conflit d'intérêts. Ils bénéficient, dans l'exercice de leur mission, d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de contrôle permanent travaille en étroite collaboration avec les services conformité, sécurité financière et risques opérationnels, qui constituent des composantes du dispositif de contrôle interne en mettant en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont déployées dans le respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels le groupe a souscrit.

Le contrôle permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein des entités et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il se fonde notamment sur les cartographies des activités réalisées par le service des risques opérationnels et s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne. Au travers de ses actions, le contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne et à créer une culture de maîtrise des risques au sein des différents métiers et filiales.

L'activité de contrôle permanent revêt plusieurs aspects :

- activité de contrôle qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne au sein de la compagnie et au respect de la réglementation ;
- activité de gestion des risques : identification de la nature des risques encourus et mise à jour du plan de contrôle en fonction de l'actualisation des cartographies des risques ;
- activité de supervision des métiers et des habilitations liées au système d'information ;
- accompagnement et consolidation des travaux de contrôle des filiales.

Le système mis en place est conçu de telle sorte que l'intégralité des activités soit surveillée périodiquement à travers une organisation de contrôle.

Le contrôle permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels au sein des filiales. À ce titre, une relation fonctionnelle est établie entre les services de contrôle permanent et de conformité et les services opérationnels au travers d'une charte de contrôle interne pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- la sécurité financière ;
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque filiale visent à maîtriser les risques inhérents à leurs activités. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes à la réglementation et aux normes du GACM SA.

Par ailleurs, au travers d'une charte, les entités françaises du GACM délèguent les contrôles portant sur la distribution des assurances aux distributeurs bancaires. Les corps de contrôle des réseaux mettent en œuvre de façon opérationnelle le plan de contrôle permanent arrêté par l'assureur et vérifient le respect des procédures et s'assurent de l'effectivité des contrôles. Une restitution du résultat de ces contrôles est faite au moins annuellement à l'assureur.

Le service contrôle permanent et le service conformité rendent compte périodiquement à la direction générale et au comité d'audit et des risques du résultat des travaux entrepris sur l'exercice et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne déployé tant au niveau des compagnies qu'au niveau des réseaux de distribution.

Le contrôle permanent peut être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques. À cet effet, il s'appuie sur les portails de contrôle interne en vigueur et il supervise les tâches de contrôle déléguées aux entités opérationnelles, voire procède à des tests de fiabilité.

### 4. Le dispositif de conformité

Le GACM SA, en sa qualité de société de groupe, veille au déploiement d'un dispositif de conformité au sein de chacune de ses filiales. Chaque société d'assurance du GACM SA désigne un responsable conformité, qui anime le dispositif et dispose de l'indépendance, de l'honorabilité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

**La conformité : un dispositif au service de l'entreprise et de la clientèle**

Le dispositif de conformité a pour vocation d'accompagner les services de l'entreprise afin que les activités soient déployées avec la meilleure sécurité juridique et dans le respect des règles de protection de la clientèle.

Les acteurs du dispositif de conformité contrôlent le respect de la législation, de la réglementation, des directives du groupe ainsi que des engagements déontologiques qui régissent les activités.

Le service conformité s'assure du déploiement d'une veille réglementaire et contribue à évaluer l'impact des textes.

Il s'efforce d'identifier et d'évaluer les risques de non-conformité.

Au travers de leur action, les acteurs du dispositif de conformité servent donc les intérêts de l'entreprise, qu'ils s'efforcent de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, au travers du contrôle du respect des règles de protection de la clientèle.

**Les principaux domaines d'action**

Le responsable conformité du GACM SA impulse et veille au déploiement, au sein de chacune des filiales, des procédures et des actions contribuant à l'accomplissement de sa mission, ce qui consiste notamment à :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles ;
- veiller à la conformité des produits et des services ;
- veiller au respect des règles et à l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;

- veiller au respect des règles en matière de distribution d'assurance et de sous-traitance ;
- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels que la protection des données personnelles et la déontologie ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des réclamations ;
- justifier, dans tous les pays où pareilles exigences ont été introduites, d'une organisation et de moyens permettant l'identification des contrats d'assurance vie non réclamés en vue du règlement aux bénéficiaires des capitaux qui leur sont dus. Pour les entités françaises, de plus amples précisions figurent dans le rapport sur les démarches réalisées et les moyens mis en œuvre en la matière et consultable sur Internet ([www.acm.fr](http://www.acm.fr)).

**Contrôle et reporting**

Acteur du contrôle interne, le service conformité contribue, avec le contrôle permanent, au déploiement du plan de contrôle de l'assureur.

Le responsable conformité de chacune des sociétés du groupe établit un rapport trimestriel d'activité dont les points saillants sont présentés au comité de conformité. Ce comité suit les travaux et les enjeux de conformité, contribue à la sensibilisation aux risques et impulse la démarche de conformité.

La fonction conformité du GACM SA rapporte auprès du comité de conformité, qui suit les travaux et les enjeux de conformité, contribue à la sensibilisation aux risques et impulse la démarche de conformité.

Le responsable conformité rend compte enfin, annuellement au moins, à l'organe de surveillance de l'entreprise, lequel est amené à apprécier la qualité des travaux et la maîtrise du risque de non-conformité.

## **E. FONCTION D'AUDIT INTERNE**

La fonction d'audit interne conduit ses travaux dans le respect des normes internationales d'audit interne diffusées par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), et notamment de la norme 2.1 qui précise que « les auditeurs internes doivent veiller à leur objectivité professionnelle en toutes circonstances, [...] et formuler des jugements fondés sur une évaluation équilibrée de tous les éléments pertinents ».

### **1. Indépendance**

La fonction d'audit interne du GACM SA est indépendante des entités opérationnelles et financières qu'elle est chargée de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne. La fonction audit interne est rattachée hiérarchiquement à la direction effective à laquelle elle rapporte directement.

Le responsable de la fonction clé audit interne rend compte à la direction effective à tout moment, et au moins une fois par an au comité d'audit et des risques, du résultat des contrôles effectués par l'ensemble des corps de contrôle périodique intervenant sur le périmètre du GACM SA, du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation. En outre, un rapport d'activité de la fonction clé audit interne élaboré par le responsable de ladite fonction, est transmis annuellement au conseil de surveillance.

Si la fonction clé audit interne constate l'existence d'un risque systémique, elle en informe dans un premier temps le comité d'audit et des risques et le cas échéant, la direction effective. Dans un second temps, elle peut transmettre à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) un rapport relatif à ces constats, après avoir préalablement informé le directoire ou le comité d'audit et des risques de cette démarche.

### **2. Objectivité**

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit de toute situation les plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à

laquelle ils ont participé ou pour laquelle ils ont eu des responsabilités.

### **3. Fonctionnement**

Le fonctionnement de l'activité d'audit interne est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le conseil de surveillance du GACM SA. Elle fixe les principes directeurs et attendus en matière d'audit interne qui s'appliquent à l'ensemble des entités du GACM SA. De plus, cette politique se réfère aux normes professionnelles et au code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'IFACI et qui constituent le cadre de référence international de l'audit interne sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA pour son acronyme anglais) en la matière.

### **4. Planification de l'activité**

La fonction d'audit interne établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA ainsi que de leurs développements attendus. Pour des raisons opérationnelles, les missions d'audit relatives aux activités de distribution au sein des réseaux Crédit Mutuel et CIC sont déléguées au contrôle périodique réseau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les missions relatives aux activités de prestations de services (informatique, éditique, etc.) assurées par des entités appartenant à Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont déléguées au contrôle périodique métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques du GACM SA est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le SCR (capitaux de solvabilité requis). Cette analyse est complétée par une

approche par les risques, effectuée en intégrant notamment les risques opérationnels et risques liés aux technologies de l'information et de communication. Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de donner une assurance raisonnable au GACM SA sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan annuel d'audit interne est également établi en coordination avec la présidence du directoire, le contrôle périodique métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que l'Inspection générale confédérale. Le plan d'audit fait l'objet d'une validation par le conseil de surveillance.

## **5. Déroulement des missions**

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

## **F. FONCTION ACTUARIELLE**

La gouvernance de la fonction actuarielle du GACM est définie dans la politique de la fonction actuarielle du GACM, validée par le conseil de surveillance. Cette politique édicte les principes que le GACM SA et l'ensemble des entités françaises et étrangères, doivent appliquer.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II), les missions de la fonction actuarielle au sein du GACM se déclinent en cinq axes principaux :

- la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et la validation des modèles d'évaluation Solvabilité II ;

À l'issue de chaque mission, la fonction d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée a la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à l'entité concernée ainsi qu'au directeur de la branche concernée en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et la fonction d'audit interne, le rapport est transmis à la direction effective de la structure auditée.

Les entités sont responsables de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé à travers un outil dédié. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'action et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai d'un à deux ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

- l'analyse de la politique globale de souscription ;
- l'analyse des grandes orientations en matière de réassurance ;
- la participation au dispositif de qualité des données ;
- la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Les travaux d'analyse et les conclusions relatives à ces différentes missions sont restitués dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.

## G. SOUS-TRAITANCE

Le GACM privilégie la maîtrise directe de ses activités. Pour l'essentiel, les tâches propres au métier d'assureur sont assumées par les sociétés d'assurance du groupe elles-mêmes.

Un recours à l'externalisation mobilisera prioritairement les structures et l'expertise des filiales dédiées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour la réalisation de certaines activités essentielles.

Cela s'entend essentiellement par :

- la fourniture et la maintenance du système d'information par la société Euro-Information ;
- la numérisation et l'archivage électronique par la société Euro-TVS, filiale d'Euro-Information ;
- des contrôles et audits délégués aux corps de contrôle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Ces contrôles portent sur la distribution d'assurance, essentiellement par les réseaux Crédit Mutuel et CIC. Ils portent aussi sur les services prestés par les filières métier du groupe.

Les intermédiaires en assurances des réseaux Crédit Mutuel et CIC prennent également en charge un certain

nombre d'actes de gestion courante des contrats d'assurance et les entités de Cofidis Group bénéficient d'une délégation de gestion des contrats et des sinistres en matière d'assurance des emprunteurs et d'assurance prévoyance.

Le contrôle de ces prestataires est opéré par les corps de contrôle dédiés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La sous-traitance d'activités à des entités extérieures ne relevant pas de la supervision de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel demeure exceptionnelle.

Seule se démarque à cet égard la société Sérénis Assurances SA, dont l'activité est orientée vers le courtage et qui délègue à ses partenaires la gestion des contrats d'assurance et des sinistres.

Le dispositif de contrôle est adapté à la nature des prestations confiées. Il est destiné à veiller à une même qualité de service, que celui-ci soit mis en œuvre par la société elle-même ou par son délégataire.

## H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance du GACM SA n'est à apporter.

### III. PROFIL DE RISQUE

#### A. INTRODUCTION

Le capital de solvabilité requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*) correspond au montant de fonds propres nécessaire pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le SCR au 31 décembre 2025, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2025
SCR de marché	4 700
SCR de contrepartie	143
SCR de souscription vie	2 616
SCR de souscription santé	1 570
SCR de souscription non-vie	1 138
BSCR	6 934
SCR opérationnel	612
Ajustement pour impôts	- 1 949
<b>SCR</b>	<b>6 460</b>
SCR ot	197
<b>SCR final</b>	<b>6 657</b>

Le GACM SA bénéficie d'une bonne diversification de ses risques en raison de la variété de ses activités.

Le SCR<sub>ot</sub> (*other related undertakings*) est composé du besoin en capital des entités non assurantielles et des entités d'assurance sur lesquelles le GACM SA n'exerce pas d'influence notable.

L'ensemble des données présentées dans la partie « Profil de risque » se base sur le périmètre de consolidation prudentiel (Solvabilité II).

#### B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

##### 1. Descriptions des principaux risques

De par ses activités en épargne, en retraite, en assurance emprunteurs, en prévoyance, en assurance non-vie et en santé, le GACM SA est exposé aux risques de souscription d'assurance vie, non-vie et santé.

###### *Risques de mortalité et de longévité*

Les risques de mortalité et de longévité correspondent au risque de perte liée à une variation imprévue de la sinistralité. Le risque de mortalité pèse particulièrement sur l'activité de prévoyance et l'assurance emprunteurs. Le risque de longévité est présent sur les portefeuilles de rentes, de dépendance et de retraite.

###### *Risque d'incapacité et d'invalidité*

Ce risque correspond au risque de perte liée à une variation imprévue de prestations d'incapacité et d'invalidité pour les contrats d'assurance emprunteurs et de prévoyance.

###### *Risque de rachat*

En épargne, le risque de rachat correspond au manque à gagner sur les contrats rachetés. Il peut aussi se matérialiser pour les contrats en euros, qui bénéficient d'une garantie en capital, par des pertes financières suite à la

vente massive d'actifs à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers.

Le risque de rachat sur le portefeuille d'assurance des emprunteurs correspond au manque à gagner lié à un remboursement anticipé ou à un changement d'assureur.

Le risque de rachat sur le portefeuille non-vie correspond au manque à gagner lié à une résiliation anticipée du contrat d'assurance.

###### *Risques de souscription non-vie et santé (similaire à la non-vie)*

###### *Risque de prime*

Le risque de prime correspond au risque que les montants des sinistres qui surviendront au cours de l'année à venir soient supérieurs aux primes acquises perçues sur la période.

###### *Risque de réserve*

Le risque de réserve concerne le passif des polices d'assurance couvrant les années antérieures, c'est-à-dire les sinistres déjà survenus. Ce risque est lié à l'incertitude à la fois sur les montants payés et sur la cadence de liquidation de ces montants.

### Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et durable des coûts.

### Risques de catastrophe

Le risque de catastrophe correspond à la réalisation d'un événement extrême entraînant des pertes importantes.

## 2. Exposition aux risques

### a. Exposition

#### SCR de souscription vie

Le SCR de souscription vie est détaillé dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2025
SCR mortalité	683
SCR longévité	97
SCR incapacité / invalidité	33
SCR rachat	1 939
SCR frais	477
SCR révision	4
SCR catastrophe	556
<b>SCR de souscription vie</b>	<b>2 616</b>

Les principaux risques de souscription vie sont les risques de rachat, de catastrophe, de mortalité et de frais.

#### SCR de souscription non-vie

Le SCR de souscription non-vie est détaillé dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2025
SCR primes et réserves	1 026
SCR rachat	61
SCR catastrophe	293
<b>SCR de souscription non-vie</b>	<b>1 138</b>

Les principaux risques de souscription non-vie du GACM SA sont les risques de primes et réserves, notamment sur la garantie de responsabilité civile corporelle automobile.

#### SCR de souscription santé

Le SCR de souscription santé est détaillé dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2025
SCR santé similaire à la vie	1 371
SCR santé similaire à la non-vie	328
SCR catastrophe	29
<b>SCR de souscription santé</b>	<b>1 570</b>

Les principaux risques de souscription santé du GACM SA sont les risques incapacité et invalidité liés aux contrats d'assurance emprunteur (modélisés en santé similaire à la vie).

### b. Évolution du risque

En assurance de biens, le résultat technique est en hausse sur l'année.

En épargne et retraite, la collecte nette est en forte hausse en 2025, tirée par les contrats d'épargne en euros. Le taux de rachat est en légère baisse sur l'année. Le taux servi moyen sur les fonds en euros est stable par rapport à fin 2024, et les réserves et les richesses latentes se maintiennent à un niveau élevé.

Les primes brutes en assurance emprunteurs affichent une légère progression. Par ailleurs, le taux de résiliation lié au volet résiliation infra-annuelle de la loi Lemoine est stable. La fréquence d'entrée en incapacité est en hausse sur le portefeuille d'assurance des emprunteurs adossé à des prêts immobiliers.

### c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque ou une valeur de rachat importante.

Le GACM SA gère un large panel de produits d'assurance de personnes, d'assurance épargne, d'assurance non-vie et santé.

Le portefeuille est principalement constitué d'une clientèle de particuliers. Il présente donc un risque limité de concentration.

### 3. Gestion du risque

La politique de gestion des risques s'appuie sur une gouvernance et des procédures documentées.

#### a. Politique d'atténuation du risque

##### *Tarification*

Chaque branche d'activité met en œuvre la politique de développement et de tarification. La tarification est calibrée afin d'appréhender au mieux les risques à couvrir, et ainsi s'assurer de la suffisance a priori des primes pour couvrir les sinistres à venir. Tous les produits créés et modifiés suivent une procédure de validation interne faisant intervenir de nombreuses fonctions. De plus, un comité produits revoit et apprécie les avis et recommandations des différentes fonctions expertes associées au processus, rend un avis quant à la commercialisation d'un produit et alerte la direction effective s'il identifie un ou plusieurs risques le justifiant.

##### *Provisionnement*

L'équipe actuariat – provisions techniques est responsable de la gestion du risque de provisionnement dans les comptes sociaux, qui correspond au risque lié à une mauvaise évaluation des engagements. La fonction clé actuarielle émet par ailleurs un avis sur le caractère suffisant des provisions techniques prudentielles.

##### *Réassurance*

Le programme de réassurance est construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité des entités du GACM SA en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

Les principaux risques couverts par la réassurance sont :

- les risques liés aux événements naturels dont les catastrophes naturelles ;
- la responsabilité civile des contrats automobile et des multirisques des particuliers et des professionnels ;
- le risque contre les incendies, conflagrations et attentats ;
- les catastrophes pouvant affecter le portefeuille en assurance des emprunteurs et en prévoyance ;
- les contrats dépendance ;
- la responsabilité civile décennale ;
- les contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire.

##### *Risque de rachat*

Dans le contexte concurrentiel que connaît la branche emprunteurs, le GACM SA a mis en place un dispositif solidaire, pour accompagner les clients fidèles, respectant certains critères.

Le risque de rachat sur le portefeuille d'épargne en euros est important, mais ce risque est atténué par le montant significatif de PPE et la capacité du Haut conseil de stabilité financière à limiter les rachats sur une période donnée.

#### b. Suivi du risque

Les suivis des risques de souscription décrits ci-dessus sont réalisés par entité et par branche d'activité.

Les indicateurs de suivi des risques appartiennent à deux catégories : le SCR de la formule standard, décrit précédemment, et les indicateurs opérationnels définis ci-après.

Le niveau de sinistralité de chaque branche est particulièrement surveillé. Les indicateurs techniques suivis de manière régulière par branche d'activité peuvent porter sur des suivis de production d'affaires nouvelles, de taux de résiliations, de ratio de sinistres à primes, des suivis de fréquence.

Le portefeuille d'épargne des entités vie du GACM SA fait l'objet de suivis réguliers tant au niveau de la décomposition de son encours qu'au niveau des flux entrants et sortants.

Cela permet notamment de suivre la collecte nette en épargne.

### 4. Analyse de sensibilité au risque

Le GACM SA bénéficie d'un bon équilibre et d'une bonne diversification de ses risques de souscription. Des analyses de sensibilité peuvent être réalisées ponctuellement.

## C. RISQUE DE MARCHÉ

### 1. Descriptions des principaux risques

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix et des rendements des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Les principaux risques de marché pesant sur le GACM SA sont le risque actions et assimilés, le risque de spread, le risque de taux et le risque immobilier. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

#### *Risque de taux*

En assurance vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- *un risque à la hausse des taux* : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps en dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre des titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- *un risque à la baisse des taux* : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

Sur les autres branches d'activité, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes *en cas de hausse des taux* ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques *en cas de baisse des taux*.

#### *Risque actions et assimilés*

Les actions et assimilés sont des actifs par nature volatils. Les dépréciations de ces actifs vont impacter les comptes des entités d'assurance.

#### *Risque immobilier*

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque provient de la dépréciation des actifs qui peut avoir un impact sensible sur la rémunération des contrats d'épargne en euros et/ou sur le résultat et le ratio de Solvabilité des entités du GACM SA.

#### *Risque de change*

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

#### *Risque inflation*

Le risque inflation se traduit par la dégradation à moyen terme des résultats techniques ou financiers en raison notamment :

- de l'aggravation du coût moyen des sinistres en assurance de biens ;
- de la revalorisation des prestations ou des encours en prévoyance, épargne et retraite ;
- d'une augmentation des coûts de gestion.

#### *Risque de concentration*

Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

## 2. Exposition aux risques

### a. Exposition

Les actifs financiers des entités du GACM SA sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, d'immobilier et de placements monétaires.

L'allocation d'actifs à fin 2025, hors actifs en représentation des contrats en unités de compte, est présentée ci-dessous selon une vision risque :

(en valeur nette comptable)	en millions d'euros	en pourcentage
Produits de taux	91 559	78%
Actions et assimilés	16 168	14%
Immobilier	6 026	5%
Monétaire	3 627	3%
<b>Total</b>	<b>117 380</b>	<b>100%</b>

(en valeur de marché)	en millions d'euros	en pourcentage
Produits de taux	85 670	69%
Actions et assimilés	27 541	22%
Immobilier	6 780	5%
Monétaire	3 634	3%
<b>Total</b>	<b>123 625</b>	<b>100%</b>

*Périmètre : ACM VIE SA, ACM VIE SAM, ICM LIFE SA, ACM Belgium Life SA, ACM Lebensversicherung AG, ACM IARD SA, ACM Belgium SA, Sérénis Assurances SA, ACM Versicherung AG.*

### SCR

Le risque de marché représente 44 % du SCR global du GACM SA.

Les risques de marché sont importants notamment sur le portefeuille d'actifs en représentation des contrats d'épargne en euros des entités vie du GACM SA.

(en millions d'euros)	31/12/2025
SCR taux	467
SCR actions	3 265
SCR immobilier	442
SCR spread	1 221
SCR change	241
SCR concentration	372
<b>SCR de marché</b>	<b>4 700</b>

Les SCR actions et *spread* constituent les principales composantes du SCR de marché à fin 2025.

Le risque de change est très faible, les investissements sont principalement réalisés dans des valeurs en euros.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

### b. Évolution du risque

Les taux d'intérêt ont augmenté sur l'année 2025. Les marchés actions sont en hausse (+10 % sur l'indice CAC 40 par rapport au 31 décembre 2024). La répartition des actifs est restée stable.

### c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

## 3. Gestion du risque

### a. Politique d'atténuation du risque

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La gestion des placements s'articule autour d'actifs « isolés » ou « cantonnés » correspondant aux engagements techniques inscrits au passif du bilan. Les engagements sont regroupés par type de risques prenant en compte les aspects réglementaires, contractuels, techniques et financiers, au sein des entités du GACM SA.

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le classeur des limites, et dans le respect des procédures de lutte anti-blanchiment du GACM SA.

Des critères sur des objectifs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) sont également intégrés dans la politique d'investissement.

Les contrats en unités de compte sont intégralement couverts à l'actif du bilan par les valeurs servant de référence.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger les entités contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le comité financier, composé de membres de la direction, valide les propositions d'allocations d'actifs risqués et définit les couvertures contre les risques financiers dans le cadre de la politique générale arrêtée par le conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration des entités du GACM SA.

Par ailleurs, le niveau élevé de la PPE réduit l'exposition au risque de hausse des taux. Le GACM SA ne commercialise plus en France de contrats en euros à taux minimum garanti (TMG), ce qui contribue à limiter le risque de baisse des taux.

### b. Suivi du risque

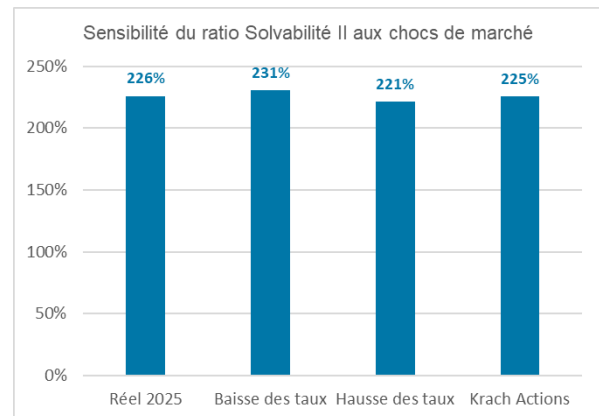
Des suivis et analyses sont réalisés périodiquement, par entité et par canton de gestion. Ils fournissent des informations à la direction des investissements lui permettant d'orienter ses investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux et des durations à l'actif et au passif et composition du portefeuille obligataire par secteur et notation.

## 4. Analyse de sensibilité au risque

Une analyse de sensibilité des capitaux propres et du ratio Solvabilité II au 31 décembre 2025 a été réalisée pour les scénarios suivants :

- une hausse des taux de + 50 bp ;
- une baisse des taux de - 50 bp ;
- un *krach* actions de - 20 % couplé à une hausse de la volatilité.

### SENSIBILITE DU RATIO DE SOLVABILITE II AUX CHOCS DE MARCHE



## D. RISQUE DE CRÉDIT

### 1. Descriptions des principaux risques

#### Risque de spread

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, le groupe utilise les notations des agences de notation.

#### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

### 2. Exposition aux risques

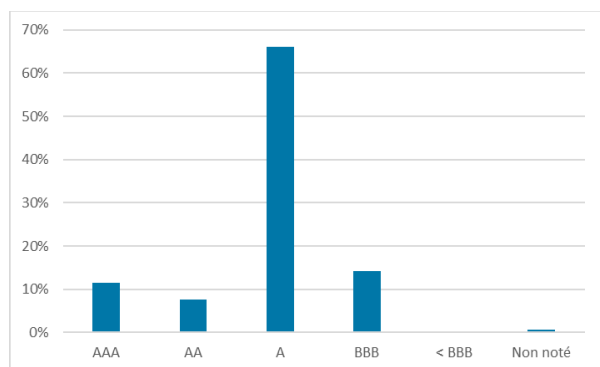
#### a. Exposition

##### Portefeuille obligataire en direct

Le portefeuille obligataire en direct bénéficie d'une bonne diversification entre émetteurs publics et privés.

Le portefeuille obligataire représente 94 % du portefeuille de taux.

Les titres en portefeuille sont de bonne qualité de crédit. La répartition des actifs ci-dessous est présentée selon une vision risque :



*Périmètre* : ACM VIE SA, ACM VIE SAM, ICM LIFE SA, ACM Belgium Life SA, ACM Lebensversicherung AG, ACM IARD SA, ACM Belgium SA, Sérénis Assurances SA, ACM Versicherung AG.

La France est le principal émetteur au sein du portefeuille obligataire souverain des entités françaises du groupe.

#### Autres expositions

Le groupe a recours à la réassurance et réalise des opérations financières qui génèrent également un risque de contrepartie de second ordre.

#### SCR

(en millions d'euros)	31/12/2025
SCR de marché	4 700
SCR spread	1 221
SCR de contrepartie	143

Le SCR de *spread* est le deuxième risque le plus important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente 1 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

#### b. Évolution du risque

La part des obligations souveraines et des obligations d'entreprise en portefeuille est relativement stable sur l'année 2025.

L'évolution de la répartition du portefeuille obligataire en valeur nette comptable (VNC), présentée selon une vision risque, est détaillée ci-dessous.

(en valeur nette comptable)	31/12/2025	31/12/2024
Souverains	34%	31%
Secteur public	16%	16%
Financier	24%	24%
Corporate	26%	28%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

*Périmètre* : ACM VIE SA, ACM VIE SAM, ICM LIFE SA, ACM Belgium Life SA, ACM Lebensversicherung AG, ACM IARD SA, ACM Belgium SA, Sérénis Assurances SA, ACM Versicherung AG.

L'évolution de la répartition du portefeuille obligataire souverain en valeur nette comptable (VNC) par pays émetteur est détaillée ci-dessous.

(en valeur nette comptable)	31/12/2025	31/12/2024
France	87%	84%
Espagne	5%	7%
Etats-Unis	3%	4%
Belgique	2%	2%
Japon	1%	2%
Autres	2%	2%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

*Périmètre* : ACM VIE SA, ACM VIE SAM, ICM LIFE SA, ACM Belgium Life SA, ACM Lebensversicherung AG, ACM IARD SA, ACM Belgium SA, Sérénis Assurances SA, ACM Versicherung AG.

### c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégories de notation et de maturité.

## 3. Gestion du risque

### a. Politique d'atténuation du risque

#### Risque de spread

La gestion du risque de *spread* et de concentration se fait *via* :

- des limites d'exposition par émetteur. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation.

#### Risque de contrepartie

Les éléments contribuant à limiter ce risque sur les opérations financières sont :

- des règles de sélection des contreparties ;
- des limites de positions par contrepartie ;
- un contrôle régulier des valorisations des produits concernés.

Sur la réassurance, les règles sont les suivantes :

- des règles de sélection des réassureurs ;
- des critères sur les titres acceptés en nantissement.

### b. Suivi du risque

#### Suivi et analyse réguliers du risque de spread

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

#### Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

La liste des contreparties sur les opérations financières fait l'objet d'une revue périodique lors de comités dédiés.

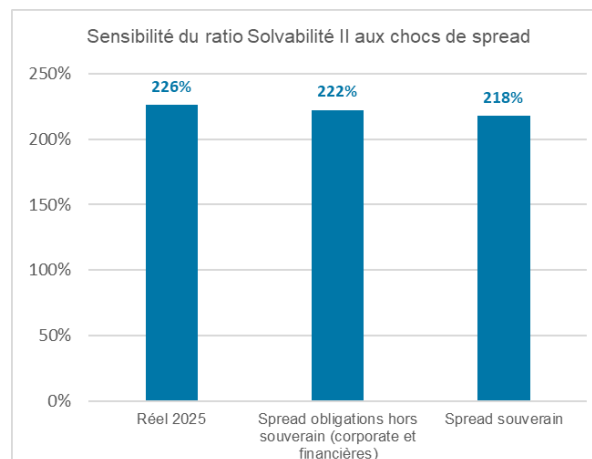
Dans le cadre de la réassurance, la direction financière effectue un contrôle semestriel des titres acceptés en nantissement.

## 4. Analyse de sensibilité au risque

Une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2025 a été réalisée dans les scénarios suivants :

- une hausse des *spreads corporate* de + 75 bp ;
- une hausse des *spreads souverains* de + 75 bp.

Le *volatility adjustment (VA)* est adapté à l'écartement des *spreads* proposés dans les sensibilités décrites ci-dessus.



Le ratio de solvabilité II du GACM SA diminue suite aux écartements de *spreads* envisagés (souverains ou hors souverains). La perte associée reste toutefois limitée.

## E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

### 1. Descriptions des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

### 2. Exposition aux risques

#### a. Exposition

Au 31 décembre 2025, la majorité des actifs, hors UC, détenus par les entités du GACM SA est liquide.

#### SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

#### b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée globalement stable sur l'année

#### c. Concentration

Les investissements sur des actifs peu liquides sont strictement encadrés par un certain nombre de limites.

### 3. Gestion du risque

#### a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré de plusieurs façons :

- une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les dix prochaines années sont couverts par les cash-flows prévisionnels générés par les actifs ;
- des *stress tests* de liquidité (à court ou moyen terme) permettent d'analyser les besoins du groupe en termes d'actifs cessibles en cas de situation de *stress* sur le passif ;
- des limites sur les actifs non cotés et peu liquides.

#### b. Suivi du risque

En complément des études citées, le suivi est organisé autour :

- d'un suivi quotidien de la situation de trésorerie permettant aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de chaque canton de gestion ;
- d'un suivi trimestriel du degré de liquidité des actifs ;
- d'un « plan d'urgence liquidité » qui permet une surveillance régulière des rachats sur les portefeuilles d'épargne en euros des entités vie du groupe et définit une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats, en cas de survenance de ce risque.

#### c. Bénéfice attendu dans les primes futures

Dans le bilan Solvabilité II, des primes futures sont prises en compte dans les calculs de provisions *Best Estimate* de certains contrats. Le bénéfice futur attendu, calculé comme la différence entre les provisions *Best Estimate* et des provisions sans prise en compte de primes futures, est mesuré chaque année pour les entités concernées.

### 4. Analyse de sensibilité au risque

Les calculs de liquidité mis en œuvre montrent qu'à moyen terme (trois ans) les positions en actifs cessibles des entités sont suffisantes pour faire face à une situation de *stress* sur le passif.

Les *stress tests* de liquidité montrent également que les entités vie du GACM SA peuvent faire face à un choc de rachats massifs sur les fonds d'épargne en euros (30 % des encours à un an).

## F. RISQUES OPÉRATIONNELS

### 1. Descriptions des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs.

#### *Le risque cyber*

Le risque cyber se classe en première position des principales menaces. Le secteur des assurances y est particulièrement exposé car il gère des volumes très importants de données personnelles sensibles. Ce risque recouvre notamment les rançongiciels, l'hameçonnage et l'ingénierie sociale (phishing, faux e-mails, appels frauduleux), la compromission via des tiers fournisseurs, le vol de données et la fuite d'informations, les attaques par Déni de Service (DDoS) et la compromission d'identifiants. Également, la concrétisation de ce risque porte préjudice à l'image.

#### *Le risque de modèle*

Le risque de modèle est un risque opérationnel qui peut apparaître au cours du cycle de vie des modèles et être à l'origine d'erreurs dans l'appréciation des risques pouvant se matérialiser par des pertes financières.

#### *La qualité des données*

Dans le cadre de son activité d'assurance, le GACM SA a recours à un nombre important de données et d'outils informatiques. La qualité des données est donc un enjeu important.

#### *Le risque de non-conformité (y compris risque de blanchiment et de financement du terrorisme)*

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, de pertes financières ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions intéressant les activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

### 2. Exposition aux risques

#### a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 6 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

#### b. Évolution du risque

La part du SCR opérationnel dans les exigences en capital du GACM reste stable sur l'année 2025.

#### c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour le GACM SA.

### 3. Gestion du risque

#### a. Politique d'atténuation du risque

Une politique de continuité d'activité a été rédigée. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

En lien étroit avec ses réseaux de distribution, l'activité des Assurances du Crédit Mutuel (gestion de la production, gestion des sinistres, etc.) est assurée par le personnel de 13 centres administratifs répartis sur les territoires français, belge, luxembourgeois et allemand.

La contractualisation du télétravail, la gestion électronique de documents, la mutualisation des appels téléphoniques entrants, l'accès à partir de chaque centre à l'ensemble des contrats ACM de son périmètre d'activité permettent de disposer d'un plan de continuité d'activité métiers (PCA) dynamique par répartition de la charge du centre déficient sur l'ensemble des autres centres administratifs. Ce dispositif a été testé sur les différents centres administratifs à plusieurs occasions. Ce test a permis d'éprouver l'accès aux logiciels spécifiques utilisés par les collaborateurs.

Le GACM SA et ses filiales actualisent régulièrement les plans de continuité d'activité afin d'être couvrants et opérationnels. Les processus retenus visent à assurer le fonctionnement en maintenant les activités essentielles, éventuellement en mode dégradé. Ils contribuent également à l'élaboration d'une stratégie de gestion de crise afin de limiter l'impact de certains événements et en adaptant les ressources critiques.

Annuellement, un plan de reprise d'activité (PRA) est testé par Euro-Information, filiale informatique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il vise à s'assurer de la reconstruction des bases de données et du redémarrage en mode de fonctionnement normal des applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures). Les résultats de l'exercice permettent aussi de formuler des points d'amélioration pour les exercices futurs.

Le comité sécurité des systèmes d'information (COSEC-SI), animé par le responsable de la sécurité des systèmes d'information du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, a défini une stratégie sécuritaire dite de *security-by-design* dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

Au niveau du risque de cybersécurité, le GACM bénéficie des moyens de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les services d'Euro-Information sont certifiés ISO 27001, de plus Euro-Information a souscrit, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs de son système d'information (dont la GACM SA et ses entités), une couverture cyber risque.

La définition d'une politique générale de sécurité informatique a été formalisée, ainsi qu'une cartographie des risques opérationnels informatiques et de sécurité (dont les risques de cybercriminalité).

Le GACM SA a mis en place une gouvernance et des mesures d'atténuation des risques autour du modèle de projection utilisé pour le calcul des provisions techniques IFRS 17, les calculs réglementaires SII et la gestion des risques.

## G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Le GACM SA est exposé à d'autres risques non traités précédemment, les principaux sont détaillés ci-dessous.

### 1. Risque de durabilité

Le risque de durabilité désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la performance ou la réputation du GACM SA.

Le GACM SA est exposé au risque de durabilité notamment à travers son activité d'assurance de biens et son portefeuille d'actifs.

Le GACM SA est engagé dans une démarche de limitation du réchauffement climatique, que ce soit au niveau de l'offre produits, de la gestion des contrats, des investissements ou en tant que société responsable.

Des travaux de modélisation des risques opérationnels extrêmes sont entrepris annuellement.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

Concernant la qualité des données, le GACM a mis en place une politique exigeante, définissant notamment la gouvernance, une cartographie des flux de données et un dictionnaire de données, ainsi qu'un dispositif de contrôle et de *reporting*.

Enfin, afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité. La fonction conformité travaille en relation avec le service conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et avec les filières partenaires, et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier. L'effectivité de la mise en œuvre de risques réglementaires est appréhendée au travers de missions d'audit qui donnent une assurance raisonnable sur la conformité des dispositifs et qui identifient les points d'amélioration.

Au service de la lutte contre la corruption, le GACM dispose d'une cartographie des risques de corruption, veille à la sensibilisation de ses collaborateurs, ainsi qu'à l'évaluation du risque de corruption de ses partenaires commerciaux.

### b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière par la fonction des risques opérationnels.

Le GACM SA et ses filiales participent à la production du rapport de durabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et à l'identification des impacts, opportunités et risques liés à leurs activités ainsi qu'à celles de leur chaîne de valeur.

Le GACM SA dispose d'une politique ESG mise à jour régulièrement, lui permettant de prendre en compte les risques de durabilité sur ses actifs ainsi que les impacts environnementaux ou sociaux de ses investissements. Elle repose notamment sur une politique d'exclusion des émetteurs présentant un risque ESG trop important.

Afin de limiter son exposition et son soutien à certaines activités à fort impact environnemental ou social, le GACM SA applique des politiques sectorielles ambitieuses, en ligne avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale. C'est le cas en particulier des secteurs des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), du tabac, de la déforestation ou encore des armes non conventionnelles.

Le GACM SA s'est fixé un objectif de réduction de l'empreinte carbone de ses investissements en actions et obligations d'entreprises détenues en direct, de 60% (en tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investi) d'ici à fin 2030 par rapport à fin 2018.

La politique d'engagement actionnarial du GACM SA précise la manière dont le GACM SA entend exercer ses droits d'actionnaire dans les entreprises dans lesquelles il investit. Par ce biais, le GACM SA entend défendre les intérêts financiers des assurés pour le compte desquels il investit tout en encourageant les entreprises qu'il finance dans leur démarche de responsabilité environnementale, sociale et de bonne gouvernance.

Enfin, le GACM SA s'inscrit pleinement dans les actions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui a adopté en 2020 le statut d'entreprise à mission.

Plus d'informations concernant l'ensemble de la démarche ESG du GACM SA sont disponibles dans le rapport ESG et dans le document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, disponibles sur les site internet [www.acm.fr](http://www.acm.fr) et [www.creditmutuel.com](http://www.creditmutuel.com).

## 2. Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt le GACM SA par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de

risque principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise, ou encore une cyberattaque.

Compte tenu de son appartenance à un groupe bancaire, le GACM SA peut être soumis au risque de réputation lié à une dégradation de l'image du Crédit Mutuel.

## 3. Risque lié aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Le risque lié aux TIC concerne un événement qui, s'il se matérialise, mettra en danger la sécurité du Système Informatique avec des effets négatifs aussi bien dans l'environnement numérique que dans l'environnement physique.

Les risques liés aux TIC incluent pour le GACM SA les cybermenaces importantes, le risque lié aux prestataires tiers de services TIC et le risque de concentration de TIC.

Le GACM SA s'est doté d'un cadre de gestion des risques liés aux TIC qui vise à décrire le dispositif de gestion du risque nécessaire pour assurer la résilience opérationnelle numérique des fonctions et des données critiques et importantes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

## H. AUTRES INFORMATIONS

Le GACM SA mesure ses fonds propres éligibles et son besoin en capital selon les règles de calcul définies par la formule standard de Solvabilité II.

La dépendance entre les risques est réalisée à l'aide de matrices de corrélation entre modules et sous-modules de risque. Ces matrices sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

Le GACM SA bénéficie d'une bonne diversification entre les activités et les entités du groupe, comme le démontre l'important effet de diversification issu de la formule standard (cf. Introduction du Profil de risque).

Il n'y a pas de risque spécifique au niveau du GACM SA.

## IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

### *Principes généraux de valorisation*

Les règles de valorisation du bilan prudentiel sont détaillées dans les dispositions de la directive Solvabilité II du règlement délégué 2015/35 et les notices de l'ACPR.

Conformément à l'article 75 de la directive Solvabilité II, les entreprises d'assurance et de réassurance valorisent leurs actifs et leurs passifs de la manière suivante :

- les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Dans le bilan prudentiel, les actifs et les passifs sont donc évalués en valeur de marché (ou juste valeur).

Les états financiers IFRS du GACM ont été établis conformément aux normes IAS et IFRS et interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2025 et telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont essentiellement les normes IFRS 17 – Contrats d'assurance et IFRS 9 – Instruments financiers.

### *IFRS 17 – Contrats d'assurance*

La norme IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Pour les contrats à long terme, à l'instar de l'assurance vie ou de l'assurance des emprunteurs, la norme matérialise au bilan la marge attendue de l'assureur sur toute la durée du contrat (marge sur services contractuels ou CSM), qui est ensuite reconnue en résultat au rythme du service rendu aux assurés. Cette marge constitue un indicateur clé, analysé à chaque arrêté.

### *IFRS 9 – Instruments financiers*

La norme IFRS 9 définit des principes en matière de classification et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation des actifs financiers et de comptabilité de couverture. Elle instaure une approche unique de classification et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être comptabilisé au coût amorti, à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Les normes IFRS sont, d'une manière générale, proches des principes de valorisation Solvabilité II. Elles sont utilisées pour valoriser certaines catégories d'actifs et de passifs du bilan prudentiel.

Il existe néanmoins des différences de valorisation entre le bilan Solvabilité II et les comptes consolidés en normes IFRS, qui sont exposées dans la suite du rapport.

### *Périmètre de consolidation*

Le périmètre de consolidation du bilan prudentiel est présenté dans la partie I. Activités et résultats, A.2.b.

Les différences de périmètre de consolidation entre le bilan prudentiel et le bilan IFRS sont également détaillées dans la partie I. Activités et résultats, A.2.b.

### *Principes et méthodes de consolidation*

Les principes et méthodes de consolidation du bilan Solvabilité II sont similaires aux principes et méthodes de consolidation IFRS détaillés dans la section II. Système de gouvernance A.5.

*Présentation du bilan Solvabilité II consolidé*

Au 31 décembre 2025, le bilan prudentiel consolidé du GACM SA se présente comme suit (avec comparatif 2024) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Goodwill (écart d'acquisition)	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	8	10	- 3
Excédent du régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	188	188	1
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	125 651	118 012	7 638
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	22 836	20 600	2 236
Prêts et prêts hypothécaires	7 437	7 237	200
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	278	272	6
Dépôts auprès des cédantes	252	445	- 193
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	353	323	30
Créances nées d'opérations de réassurance	74	80	- 6
Autres créances (hors assurance)	442	164	278
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41	32	9
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	33	46	- 13
<b>Total de l'actif</b>	<b>157 594</b>	<b>147 409</b>	<b>10 185</b>

*Tableau établi sur la base du QRT S.02 (périmètre prudentiel)*

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Provisions techniques non-vie	3 403	3 429	- 26
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	102 399	96 470	5 929
Provisions techniques UC et indexés	22 421	20 290	2 131
Autres provisions techniques	-	-	-
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	10	12	- 1
Provisions pour retraite	59	52	7
Dépôts des réassureurs	119	124	- 5
Passifs d'impôts différés	1 264	707	556
Produits dérivés	-	27	- 27
Dettes envers des établissements de crédit	6 918	7 000	- 82
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	524	523	1
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	154	146	8
Dettes nées d'opérations de réassurance	31	9	22
Autres dettes (hors assurance)	319	429	- 110
Passifs subordonnés	1 713	1 781	- 68
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	70	34	37
<b>Total du passif</b>	<b>139 405</b>	<b>131 032</b>	<b>8 373</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>18 189</b>	<b>16 377</b>	<b>1 812</b>

*Tableau établi sur la base du QRT S.02 (périmètre prudentiel)*

Les sections suivantes ont pour objectif de présenter :

- les méthodes de valorisation retenues pour établir le bilan Solvabilité II ;
- les principales différences avec celles retenues pour établir les comptes consolidés en normes IFRS.

Le bilan IFRS comporte des reclassements par rapport aux états financiers IFRS publiés afin de présenter les données conformément à la directive Solvabilité II.

## A. ÉVALUATION DES ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Références	Solvabilité II	IFRS	Écarts de périmètres Solvabilité II / IFRS	Écarts de normes
Goodwill (écart d'acquisition)	A.1	-	65	-	- 65
Frais d'acquisition différés		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Actifs d'impôts différés	A.2	8	17	-	- 9
Excédent du régime de retraite		-	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	A.3	188	205	- 17	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	A.4	125 651	125 607	43	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	A.5	22 836	22 520	316	-
Prêts et prêts hypothécaires	A.6	7 437	7 437	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	A.7	278	378	9	- 109
Dépôts auprès des cédantes	A.8	252	252	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	A.9	353	328	25	-
Créances nées d'opérations de réassurance	A.9	74	77	- 3	-
Autres créances (hors assurance)	A.9	442	446	- 2	- 2
Actions propres auto-détenues (directement)		-	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)		-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A.9	41	33	8	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	A.9	33	43	- 10	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>157 594</b>	<b>157 408</b>	<b>370</b>	<b>- 184</b>

Tableaux établis sur la base du QRT S.02

Les différences entre le bilan prudentiel et le bilan IFRS au 31 décembre 2025 s'expliquent par :

- des écarts de périmètre pour 370 millions d'euros ;
- des écarts de normes pour un total de - 184 millions d'euros.

## **1. Goodwill (écart d'acquisition)**

Dans les comptes consolidés IFRS, les regroupements d'entreprises sont effectués conformément à la norme IFRS 3 révisée, et notamment par application de la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont enregistrés dans les immobilisations incorporelles. Lorsqu'ils sont négatifs, ils sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition portés au bilan ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Dans le bilan Solvabilité II, le *goodwill* est valorisé à zéro, car non échangeable sur un marché actif.

Au 31 décembre 2025, l'élimination du *goodwill* représente un total de – 65 millions d'euros.

## **2. Impôts différés actifs**

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des impôts différés dans le bilan Solvabilité II sont détaillés dans le paragraphe C.4 ci-après.

## **3. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre**

Il s'agit des immeubles d'exploitation et des autres immobilisations corporelles détenues pour usage propre.

### *Immobilier d'exploitation*

L'immobilier d'exploitation comprend les immeubles servant à l'usage propre du groupe.

Dans les comptes consolidés IFRS, le GACM scinde ses immeubles en deux groupes distincts :

- les immeubles d'exploitation supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire, qui sont évalués à la juste valeur ;
- les autres immeubles d'exploitation, qui sont valorisés au coût amorti.

Dans le bilan prudentiel, l'immobilier d'exploitation est valorisé en valeur de marché, conformément aux principes de la directive Solvabilité II.

### *Autres immobilisations corporelles détenues pour usage propre*

Dans les comptes consolidés IFRS, les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses. Elles sont comptabilisées au coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

Ces immobilisations ne sont pas revalorisées dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes consolidés IFRS constitue une évaluation satisfaisante de la juste valeur.

## 4. Investissements

(en millions d'euros)	Solvabilité II	IFRS	Écart de périmètres Solvabilité II / IFRS	Écart de normes
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	2 342	2 857	- 516	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	4 033	4 185	- 152	-
Actions	18 679	18 140	539	-
Obligations	81 722	81 474	247	-
Organismes de placement collectif	18 825	18 897	- 71	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	6	10	- 4	-
Produits dérivés	43	43	-	-
Autres investissements	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>	<b>125 651</b>	<b>125 607</b>	<b>43</b>	<b>-</b>

Tableau établi sur la base du QRT S.02

### Méthode de valorisation

Les méthodes de détermination de la juste valeur des investissements dans le bilan Solvabilité II sont similaires à celles définies par la norme IFRS 13.

La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction du caractère observable ou non des données d'entrée utilisées dans l'évaluation :

- niveau 1 : les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs. Le GACM retient dans la majorité des cas le cours de bourse pour des actifs et des passifs identiques à ceux détenus à la date d'évaluation ;
- niveau 2 : les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 ont été évalués à partir de données directement observables (comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement. L'évaluation de ces actifs repose sur des modèles standards basés sur des paramètres observables ;
- niveau 3 : l'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

### Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)

L'immobilier de placement comprend les immeubles locatifs.

Dans les comptes consolidés IFRS, le GACM scinde ses immeubles en deux groupes distincts :

- les immeubles de placement supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire, qui sont évalués à la juste valeur ;
- les autres immeubles de placement, qui sont valorisés au coût amorti.

Dans le bilan prudentiel, l'immobilier de placement est valorisé en valeur de marché, conformément aux principes de la directive Solvabilité II.

### Investissements hors biens immobiliers

Dans les comptes consolidés IFRS du GACM, les actifs financiers hors immobilier relevant de la norme IFRS 9 sont valorisés en valeur de marché.

La valorisation des investissements est similaire dans le bilan prudentiel.

## 5. Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés

Le risque financier relatif aux actifs en représentation de contrats d'assurance en unités de compte et indexés est supporté par les assurés.

Ces actifs sont valorisés en valeur de marché dans le bilan prudentiel, ainsi que dans le bilan IFRS.

## 6. Prêts et prêts hypothécaires

Dans les comptes consolidés IFRS, les prêts sont principalement évalués selon le principe de la juste valeur (ou équivalent).

Ce poste n'est pas revalorisé dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes consolidés IFRS constitue une évaluation satisfaisante de la valeur Solvabilité II.

Il est essentiellement constitué de créances liées aux opérations de pensions.

## 7. Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance correspondent à la part des réassureurs dans les provisions techniques.

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont similaires à celles des provisions brutes (cf. paragraphe B. Évaluation des provisions techniques).

Les écarts de normes avec le bilan IFRS résultant de la réévaluation des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance s'élève à - 109 millions d'euros au 31 décembre 2025.

## B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

La valeur des provisions techniques prudentielles est égale à la somme du *Best Estimate* et de la marge pour risque.

### *Best Estimate*

Dans le bilan prudentiel, les provisions techniques sont valorisées selon la méthode de la meilleure estimation (*Best Estimate*).

La meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs compte tenu de la valeur temporelle de l'argent estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinente, soit la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs. Le calcul de la meilleure estimation est fondé sur des informations

## 8. Dépôts auprès des cédantes

Ces dépôts sont liés à la réassurance acceptée.

Ils sont valorisés à la valeur nominale dans le bilan statutaire.

Ce poste n'est pas revalorisé dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes statutaires constitue une évaluation satisfaisante.

## 9. Autres actifs

Les autres postes d'actifs ne font l'objet d'aucun retraitement majeur sous Solvabilité II, car la valeur dans les comptes consolidés IFRS constitue une évaluation satisfaisante de la valeur Solvabilité II.

actualisées et crédibles et des hypothèses réalistes et fait appel à des méthodes actuarielles et statistiques adéquates, applicables et pertinentes. La projection en matière de flux de trésorerie utilisée dans le calcul de la meilleure estimation tient compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance, pendant toute la durée de ceux-ci.

### *Marge pour risque*

À cette meilleure estimation des provisions techniques s'ajoute une marge de risque dont le montant correspond à une prime de risque qu'une entreprise d'assurance exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur.

## 1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques brutes de réassurance du bilan prudentiel Solvabilité II du GACM se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total provisions SII
Non-Vie	2 709	242	2 950
Santé NSLT	386	67	453
Santé SLT	1 775	358	2 133
Vie (hors Santé SLT et UC)	98 478	1 789	100 267
UC	22 226	195	22 421
<b>Total</b>	<b>125 574</b>	<b>2 650</b>	<b>128 224</b>

Les provisions *Best Estimate* du GACM sont constituées de la somme des provisions *Best Estimate* par entité, après élimination de la réassurance intragroupe.

La marge pour risque du GACM est constituée de la somme de la marge pour risque des entités consolidées.

## 2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions techniques

Les grands principes des méthodes de calcul utilisées sont détaillés dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le GACM SA.

## 3. Hypothèses principales

Les hypothèses ont été définies conformément au Code des assurances.

### Ajustement pour volatilité

La courbe des taux et la correction pour volatilité (ou *Volatility Adjustment* ou VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2026.

La correction pour volatilité est de 14 bps. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Avec VA	Sans VA	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
Provisions techniques SII brutes de réassurance	128 224	128 413	189	0,1%
Fonds propres disponibles	15 042	15 128	86	0,6%
Fonds propres éligibles pour le SCR	15 042	15 128	86	0,6%
Fonds propres éligibles pour le MCR	14 316	14 417	102	0,7%
SCR	6 657	6 742	86	1,3%
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>226%</b>	<b>224%</b>	<b>-2 pts</b>	<b>- 0,7%</b>
MCR	2 416	2 494	78	3,2%
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>593%</b>	<b>578%</b>	<b>-15 pts</b>	<b>- 2,4%</b>

Le ratio de couverture du SCR diminue de 226 % à 224 %, soit une baisse de 2 points par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 593 % à 578 %, soit une baisse de 15 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

#### 4. Niveau d'incertitude liée aux provisions techniques

Les incertitudes liées aux provisions techniques du GACM sont celles observées sur les entités qui composent le groupe.

Celles-ci sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le GACM SA.

#### 5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques statutaires

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions IFRS	Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total provisions SII
Non-Vie	2 890	2 709	242	2 950
Santé NSLT	437	386	67	453
Santé SLT	2 252	1 775	358	2 133
Vie (hors Santé SLT et UC)	107 306	98 478	1 789	100 267
UC	22 482	22 226	195	22 421
<b>Total</b>	<b>135 367</b>	<b>125 574</b>	<b>2 650</b>	<b>128 224</b>

Dans les comptes consolidés IFRS, la norme IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Pour les contrats à long terme, à l'instar de l'assurance vie ou de l'assurance des emprunteurs, la norme matérialise au bilan la marge attendue de l'assureur sur toute la durée du

contrat (marge sur services contractuels ou CSM), qui est ensuite reconnue en résultat au rythme du service rendu aux assurés.

Dans le bilan prudentiel Solvabilité II, les provisions techniques sont valorisées selon la méthode de la meilleure estimation.

#### 6. Simplifications utilisées pour le calcul des provisions techniques du bilan prudentiel

Les simplifications utilisées pour le calcul des provisions techniques du bilan prudentiel groupe sont celles observées sur les entités qui composent le GACM SA.

Celles-ci sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le GACM SA.

### C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Références	Solvabilité II	IFRS	Écarts de périmètres Solvabilité II / IFRS	Écarts de normes
Passifs éventuels		-	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	C.1	10	22	- 12	-
Provisions pour retraite	C.2	59	59	-	-
Dépôts des réassureurs	C.3	119	119	-	-
Passifs d'impôts différés	C.4	1 264	47	- 21	1 237
Produits dérivés	C.5	-	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	C.6	6 918	6 952	- 34	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	C.7	524	511	-	13
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	C.8	154	142	12	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	C.8	31	33	- 3	1
Autres dettes (hors assurance)	C.8	319	366	- 78	31
Passifs subordonnés	C.7	1 713	1 809	-	- 96
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	C.8	70	83	- 13	-
<b>Total des autres passifs</b>		<b>11 181</b>	<b>10 143</b>	<b>- 148</b>	<b>1 186</b>

*Tableau établi sur la base du QRT S.02*

Les différences entre le bilan prudentiel et le bilan IFRS au 31 décembre 2025 s'expliquent par :

- des écarts de périmètre pour - 148 millions d'euros ;
- des écarts de normes pour un total de 1 186 millions d'euros.

## 1. Provisions autres que les provisions techniques

Dans le bilan IFRS, ce poste correspond aux provisions pour risques et charges, désignant les passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Ce poste n'est pas revalorisé dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes consolidés IFRS constitue une évaluation satisfaisante de la valeur Solvabilité II.

## 2. Provisions pour retraite

Dans le bilan IFRS, les engagements de retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, de la même manière que dans le bilan prudentiel.

## 3. Dépôts des réassureurs

Ces dépôts correspondent aux montants versés par le réassureur ou déduits par le réassureur conformément au contrat de réassurance.

Ils sont valorisés à la valeur nominale dans le bilan IFRS.

Ce poste n'est pas revalorisé dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes consolidés IFRS constitue une évaluation satisfaisante de la valeur Solvabilité II.

## 4. Passifs d'impôts différés

Dans la présentation du bilan Solvabilité II, la société a effectué une compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 – Impôts sur les résultats.

Selon cette même norme, les passifs d'impôts différés sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôts différés sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours de périodes futures au titre :

- de différences temporelles déductibles ;
- du report en avant de pertes fiscales non utilisées ;
- et du report en avant de crédits d'impôt non utilisés.

Ces différences temporelles entre la valeur prudentielle et la valeur fiscale des actifs et passifs résultent notamment de la valorisation à la juste valeur.

La norme IAS 12 étant appliquée à la fois dans le bilan Solvabilité II et dans le bilan IFRS, les principes de comptabilisation et d'évaluation des impôts différés sont identiques. Les différences constatées sur le solde des

impôts différés résultent des écarts de valorisation des actifs et passifs, bases de calcul des impôts différés.

Le GACM est la société mère du groupe fiscal des entités françaises.

Les conventions d'intégration fiscale qui lient le GACM aux filiales intégrées prévoient que chaque société intégrée est tenue de comptabiliser l'impôt sur les sociétés comme si elle ne faisait pas partie du groupe d'intégration. Suite à des avenants signés le 25 novembre 2019, les conventions d'intégration fiscale stipulent que les filiales déficitaires recevront du GACM une somme égale à l'économie d'impôt procurée à ce dernier par la prise en compte à son niveau des déficits des filiales.

Au 31 décembre 2025, le bilan prudentiel du GACM présente un impôt différé net positionné au passif à hauteur de 1 264 millions d'euros.

L'impôt différé actif résiduel de 8 millions d'euros correspond principalement à l'impôt de la société allemande ACM Deutschland AG et ses filiales qui ne sont pas intégrées au groupe fiscal français.

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur par entité fiscale indépendante, sauf dispositions fiscales particulières :

- sociétés françaises : 25,83 % ;
- sociétés belges : 25 % ;
- sociétés allemandes : 31,23 % ;
- sociétés luxembourgeoises : 23,87 %.

## 5. Produits dérivés

Les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur valeur de marché dans le bilan Solvabilité II ainsi que dans le bilan IFRS.

## 6. Dettes envers des établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont valorisées au coût amorti dans les comptes consolidés IFRS.

Ce poste n'est pas revalorisé dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes consolidés IFRS constitue une évaluation satisfaisante de la valeur Solvabilité II.

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent essentiellement à des opérations de pension.

## 7. Autres dettes de financement

Les dettes subordonnées et les dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit sont valorisées à leur juste valeur dans le bilan Solvabilité II alors que dans le bilan IFRS du GACM, elles sont valorisées au coût amorti.

Au 31 décembre 2025, la réévaluation des dettes de financement représente un montant de - 83 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous recense les dettes émises par les entités du GACM :

<i>(en millions d'euros)</i>	Date d'émission	Nature	Maturité	Montant à l'émission	Valorisation Solvabilité II
ACM VIE SA	23/03/2016	Dettes subordonnées à durée déterminée	10 ans	50	51
ACM VIE SA	18/12/2019	Dettes subordonnées à durée déterminée	10 ans	500	460
GACM SA	21/10/2021	Titre subordonné remboursable	20,5 ans	750	676
GACM SA	30/04/2024	Titre subordonné remboursable	20,5 ans	500	526
GACM SA	30/04/2024	Obligations senior unsecured	5 ans	500	524
<b>Total</b>				<b>2 300</b>	<b>2 237</b>

Les dettes subordonnées sont admissibles dans les fonds propres de catégorie *Tiers 2*.

## 8. Autres dettes

Les autres postes de passifs ne font l'objet d'aucun retraitement majeur sous Solvabilité II, car la valeur dans les comptes consolidés IFRS constitue une évaluation satisfaisante de la valeur Solvabilité II.

## D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Afin d'évaluer les instruments financiers dans le bilan Solvabilité II, le GACM applique la hiérarchie des justes valeurs introduite par la norme IFRS 13.

Le niveau 1, qui correspond à la juste valeur des instruments financiers cotés sur un marché actif, représente la majorité des actifs financiers au bilan prudentiel Solvabilité II.

Les actifs résiduels, classés en niveau 2 ou 3 de juste valeur IFRS 13 (mentionnés au paragraphe A.4 Évaluation des actifs – Investissements), sont valorisés avec des méthodes alternatives.

## E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

### 1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

Les hypothèses relatives aux décisions de gestion futures sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le GACM SA.

### 2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

Les hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur.

## V. GESTION DU CAPITAL

### A. FONDS PROPRES

Sous Solvabilité II, les fonds propres sont égaux à la différence entre les actifs et les passifs du bilan valorisés selon les principes Solvabilité II, augmentée des emprunts subordonnés et diminuée des dividendes à verser et des fonds propres relatifs aux fonds cantonnés non disponibles.

Les fonds propres de la société font l'objet d'un classement en trois catégories (*Tiers*). Ce classement se fait en fonction du caractère de ces fonds propres, évalués selon leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée.

Les définitions des trois niveaux de la règle du *tiering* sont les suivantes :

- le niveau 1 (*Tier 1*) correspond à la meilleure qualité et comprend les éléments de fonds propres de base continuent, immédiatement mobilisables et disponibles en totalité. On y identifie les éléments subordonnés dits restreints et les éléments dits non restreints ;
- le niveau 2 (*Tier 2*) comprend les éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables ;
- le niveau 3 (*Tier 3*) comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que les fonds propres auxiliaires.

#### 1. Politique de gestion des fonds propres

Les fonds propres du GACM SA et de ses entités doivent respecter les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du règlement délégué européen 2015/35, à savoir :

- les fonds propres *Tier 1* doivent couvrir au moins 50 % du SCR ;
- les fonds propres *Tier 1* restreints ne doivent pas dépasser 20 % du *Tier 1* total ;
- la somme des fonds propres *Tier 2* et *Tier 3* ne peuvent pas dépasser 50 % du SCR ;
- les fonds propres *Tier 3* ne doivent pas dépasser 15 % du SCR ;
- les fonds propres *Tier 1* doivent couvrir au moins 80 % du MCR ;
- les fonds propres *Tier 2* ne doivent pas dépasser 20 % du MCR ;
- les fonds propres *Tier 3* ne sont pas éligibles pour couvrir le MCR.

Quand un nouvel élément de fonds propres apparaît (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires, etc.), plusieurs analyses sont faites :

- analyse approfondie de ses caractéristiques afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer ;
- vérification que les règles de *tiering* des fonds propres sont bien respectées ;
- vérification de la compatibilité avec le plan de gestion du capital ;
- mise à jour de la politique de gestion du capital si nécessaire.

À chaque recalcul des fonds propres Solvabilité II, la qualité de ceux-ci est étudiée et le respect des règles de *tiering* imposées par Solvabilité II est vérifié. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

## 2. Structure et montants des fonds propres disponibles

Les fonds propres SII disponibles s'élevaient à 15 042 millions d'euros à fin 2025, contre 14 469 millions d'euros à fin 2024.

Le tableau ci-dessous détaille la structure des fonds propres :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Capital social	1 251	1 241	10	0,8 %
Primes liées au capital social	1 137	1 038	100	9,6 %
Fonds d'établissement des mutuelles	93	93	-	-
Réserve de réconciliation	11 165	10 156	1 009	9,9 %
Dettes subordonnées admissibles	1 202	1 176	26	2,2 %
Fonds propres excédentaires admissibles	191	727	- 536	- 73,8 %
Intérêts minoritaires admissibles	32	66	- 33	- 50,8 %
Participation déduite	- 36	- 37	1	2,4 %
Position nette active d'impôts différés	8	10	- 3	- 24,9 %
<b>Fonds propres SII disponibles</b>	<b>15 042</b>	<b>14 469</b>	<b>573</b>	<b>4,0 %</b>

### Le capital social

Le capital social du GACM SA, entièrement appelé, s'élevait à 1 251 millions d'euros à fin 2025, contre 1 241 millions d'euros à fin 2024.

### Les primes liées au capital social

Les primes liées au capital social du GACM SA s'élevaient à 1 137 millions d'euros à fin 2025, en hausse de 100 millions d'euros par rapport à fin 2024.

### Les fonds d'établissement des mutuelles

Les fonds d'établissement sont liés à la mutuelle ACM VIE SAM et s'élevaient à 93 millions d'euros à fin 2025 (stable par rapport à 2024).

### La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation s'élevait à 11 165 millions d'euros à fin 2025, en hausse de 1 009 millions d'euros par rapport à fin 2024. Les principaux éléments qui la composent sont :

- **les réserves IFRS nettes des fonds d'établissement des mutuelles** composées des résultats antérieurs cumulés, des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (OCI) et du résultat de l'exercice pour 9 417 millions d'euros à fin 2025, contre 8 611 millions d'euros à fin 2024 ;
- **la mise en valeur économique des actifs et des passifs.** En 2025, celle-ci représente 3 564 millions d'euros nets d'impôts différés passifs et hors reclassement des provisions pour excédent, contre 2 309 millions d'euros à fin 2024.

L'article 70 du règlement délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres, dont les principaux sont les suivants :

- **les retraitements des fonds cantonnés** : dans les comptes sociaux, plusieurs cantons réglementaires de retraite collective de type L441, PERE et PERP existent. Ces cantons ont été considérés comme non significatifs au sein du GACM SA. Les résultats futurs des cantons sont de 102 millions d'euros en 2025. Ils sont partie intégrante des capitaux propres Solvabilité II, mais ne sont pas admissibles à la couverture du SCR et du MCR du GACM ;
- **les autres fonds propres non disponibles** : suite à la mise en place d'une convention d'affiliation, les fonds propres d'ACM VIE SAM sont considérés comme disponibles pour le GACM, à l'exception de 10 % de sa contribution au SCR groupe qui est déduite des fonds propres disponibles pour le groupe à hauteur de 78 millions d'euros en 2025 ;
- **les distributions de dividendes** : le directoire a arrêté, au titre des résolutions à soumettre à l'assemblée générale annuelle du GACM SA, une proposition de versement de dividendes au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2025, en numéraire, à hauteur de 4,29 euros par action pour un total de 346 millions d'euros.

*Rappel des dividendes distribués :*

		Dividende par action (en euros)	Dividende versé (en millions d'euros)
2025	au titre de l'exercice 2024	4,16	336
2024	au titre de l'exercice 2023	4,07	1 326
	dividende exceptionnel	12,49	
2023	au titre de l'exercice 2022	6,17	1 114
	dividende exceptionnel	7,74	

*Dettes subordonnées*

Les dettes subordonnées s'élèvent à 1 713 millions d'euros à fin 2025, contre 1 781 millions d'euros à fin 2024.

La part de dettes subordonnées non admissible dans les fonds propres du GACM SA s'élève à 511 millions d'euros. Ce montant correspond aux éléments « non disponibles » pour le groupe qui sont écartés des fonds propres lorsqu'ils sont supérieurs à la part du SCR contributif dans le SCR groupe.

*Fonds propres excédentaires*

Le décret relatif aux fonds excédentaires en assurance vie est paru au Journal officiel le 28 décembre 2019. Il fixe de nouvelles conditions dans lesquelles la provision pour participation aux excédents pourra être reprise dans les fonds propres SII.

Pour les calculs du 31 décembre 2025, son montant s'élève à 2 719 millions d'euros.

Les fonds propres excédentaires incluent également le fonds pour dotations futures (Belgique) à hauteur de 6 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Une partie des propres excédentaires n'est pas éligible dans les fonds propres servant à couvrir le capital de solvabilité

requis (SCR) du GACM à hauteur de 2 535 millions d'euros en 2025. Ce montant correspond aux éléments « non disponibles » pour le groupe qui sont écartés des fonds propres lorsqu'ils sont supérieurs à la part du SCR contributif dans le SCR groupe.

Les fonds propres excédentaires disponibles s'élèvent à 191 millions d'euros à fin 2025.

*Intérêts minoritaires*

Les intérêts minoritaires SII s'élèvent à 185 millions d'euros à fin 2025.

La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres dépassant la contribution du SCR solo pour le SCR groupe est considérée comme non admissible. En 2025, cette part s'élève à 153 millions d'euros.

Les intérêts minoritaires admissibles sont par conséquent de 32 millions d'euros en 2025.

*Participation déduite*

La valeur de marché des titres de participation de filiales non consolidées est déduite des fonds propres disponibles du GACM.

Au 31 décembre 2025, ces montants s'élèvent à 24 millions d'euros pour les titres ASTREE SA, société d'assurance d'un pays tiers hors Union-Européenne (Tunisie), et 11 millions d'euros pour les titres Crédit Mutuel Epargne Salariale.

*Position nette active d'impôts différés*

Au 31 décembre 2025, le montant de l'impôt différé actif est de 8 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2024.

Un test de recouvrabilité est réalisé et démontre que l'impôt différé actif est recouvrable pour sa totalité. Il est donc maintenu à l'actif du bilan et présenté en Tier 3 dans les capitaux propres Solvabilité II.

### 3. Réconciliation des fonds propres IFRS avec les fonds propres SII

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des capitaux propres IFRS par rapport à la mise en valeur économique des actifs et passifs selon les principes Solvabilité II.

*Tableau de variation des capitaux propres IFRS vers Solvabilité II*

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Capital social	1 251	1 241	10
Primes liées au capital social	1 137	1 038	100
Autres éléments de capitaux propres	9 509	8 704	805
<b>Capitaux propres IFRS totaux</b>	<b>11 898</b>	<b>10 983</b>	<b>915</b>
Réévaluation des actifs et passifs financiers	84	115	- 31
Réévaluation des provisions techniques	4 807	3 074	1 733
Reclassement des fonds propres excédentaires	2 719	3 076	- 356
Autres ajustements de valeurs	- 98	- 96	- 2
Reconnaissance des impôts différés	- 1 247	- 802	- 445
Ecart de périmètre IFRS / SII	26	28	- 2
<b>Capitaux propres SII</b>	<b>18 189</b>	<b>16 377</b>	<b>1 812</b>
Dividendes prévus et distribution	- 346	- 336	- 11
Dettes subordonnées	1 713	1 781	- 68
Dettes subordonnées non disponibles	- 511	- 605	94
Ajustement sur fonds cantonnés	- 102	- 41	- 61
Intérêts minoritaires non éligibles	- 153	- 228	75
Participations déduites	- 36	- 37	1
Autres fonds propres non disponibles	- 1 177	- 87	- 1 090
Fonds propres excédentaires non disponibles	- 2 535	- 2 356	- 180
<b>Fonds propres SII disponibles</b>	<b>15 042</b>	<b>14 469</b>	<b>573</b>

## 4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

### Fonds propres SII disponibles

Les fonds propres SII disponibles du GACM au 31 décembre 2025 s'élèvent à 15 042 millions d'euros. La quasi-totalité des fonds propres du GACM est classée en fonds propres de niveau 1 non restreint.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Tiers 1 - non restreint	Tiers 1 - restreint	Tiers 2	Tiers 3
Capital en actions ordinaires et fonds d'établissement	2 481	2 481			
Réserve de réconciliation	11 165	11 165			
Dettes subordonnées admissibles	1 202			1 202	
Fonds propres excédentaires admissibles	191	191			
Intérêts minoritaires admissibles	32	32			
Participation déduite	- 36	- 36			
Position nette active d'impôts différés	8				8
<b>Fonds propres SII disponibles</b>	<b>15 042</b>	<b>13 833</b>	<b>-</b>	<b>1 202</b>	<b>8</b>

### Fonds propres SII éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2025, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 15 042 millions d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres SII disponibles.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Tiers 1 - non restreint	Tiers 1 - restreint	Tiers 2	Tiers 3
Capital en actions ordinaires et fonds d'établissement	2 481	2 481			
Réserve de réconciliation	11 165	11 165			
Dettes subordonnées admissibles	1 202			1 202	
Fonds propres excédentaires admissibles	191	191			
Intérêts minoritaires admissibles	32	32			
Participation déduite	- 36	- 36			
Position nette active d'impôts différés	8				8
<b>Fonds propres SII éligibles SCR</b>	<b>15 042</b>	<b>13 833</b>	<b>-</b>	<b>1 202</b>	<b>8</b>

### Fonds propres SII éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2025, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 14 316 millions d'euros.

L'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR et les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR s'explique par les règles de limitation par *Tier* des fonds propres Solvabilité II éligibles à la couverture du MCR.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Tiers 1 - non restreint	Tiers 1 - restreint	Tiers 2	Tiers 3
Capital en actions ordinaires et fonds d'établissement	2 481	2 481			
Réserve de réconciliation	11 165	11 165			
Dettes subordonnées admissibles	483			483	
Fonds propres excédentaires admissibles	191	191			
Intérêts minoritaires admissibles	32	32			
Participation déduite	- 36	- 36			
Position nette active d'impôts différés	0				0
<b>Fonds propres SII éligibles MCR</b>	<b>14 316</b>	<b>13 833</b>	<b>-</b>	<b>483</b>	<b>0</b>

## B. SCR ET MCR

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres nécessaire à détenir pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant de fonds propres à détenir en permanence et en dessous duquel la compagnie ne pourrait pas continuer à exercer son activité.

### 1. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres SII éligibles :

(en millions d'euros)	31/12/2025
Fonds propres SII éligibles à la couverture du SCR	15 042
SCR	6 657
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>226%</b>

(en millions d'euros)	31/12/2025
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	14 316
MCR	2 416
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>593%</b>

Le MCR s'élève à 2 416 millions d'euros, soit 36 % du SCR.

### 2. Points méthodologiques

#### a. Méthode utilisée

Le GACM SA calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

#### b. Mesure transitoire actions

Le GACM n'a pas eu recours à la mesure transitoire sur les actions dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de - 39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de - 49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

Le *dampener* est un mécanisme d'ajustement symétrique : il permet d'atténuer le choc actions en cas de baisse du marché actions.

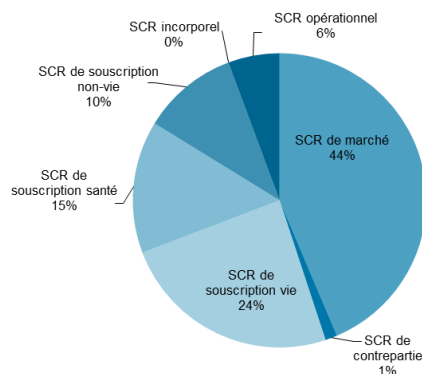
#### c. Ajustement pour impôt

Le GACM a choisi d'adopter une méthode prudente pour la prise en compte de l'ajustement pour impôts dans le calcul du SCR. Cet ajustement correspond au taux d'impôt sur les sociétés, appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à l'impôt différé passif net du bilan initial.

### 3. Résultats

Le SCR au 31 décembre 2025 s'élève à 6 657 millions d'euros :

(en millions d'euros)	31/12/2025
SCR de marché	4 700
SCR de contrepartie	143
SCR de souscription vie	2 616
SCR de souscription santé	1 570
SCR de souscription non-vie	1 138
SCR incorporel	-
<b>BSCR</b>	<b>6 934</b>
SCR opérationnel	612
Ajustement pour impôts	- 1 086
<b>SCR diversifié</b>	<b>6 460</b>
SCR ot	197
<b>SCR final</b>	<b>6 657</b>



Le SCR<sub>diversifié</sub> du GACM est principalement constitué du SCR de marché et des SCR de souscription.

**C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (NON APPLICABLE)**

Le GACM n'est pas concerné par l'utilisation de ce sous-module.

**D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ (NON APPLICABLE)**

Cette partie n'est pas applicable car le GACM utilise la formule standard.

**E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (NON APPLICABLE)**

Non applicable.

## VI. ANNEXES

---

<b>États publics</b>	<b>Libellés</b>
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S220122	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230122	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250122	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S320122	Communication d'informations sur les entreprises dans le périmètre du groupe

## S.02.01.02

## Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	7 544
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	188 078
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	125 650 787
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 341 691
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	4 033 187
Actions	R0100	18 679 181
Actions - cotées	R0110	16 886 569
Actions - non cotées	R0120	1 792 613
Obligations	R0130	81 721 511
Obligations d'État	R0140	36 957 893
Obligations d'entreprise	R0150	42 689 127
Titres structurés	R0160	2 074 491
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	18 825 331
Produits dérivés	R0190	43 467
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	6 420
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	22 835 633
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	7 437 351
Avances sur police	R0240	72 898
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	100
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	7 364 352
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	277 768
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	140 359
Non-vie hors santé	R0290	133 608
Santé similaire à la non-vie	R0300	6 751
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	137 409
Santé similaire à la vie	R0320	88 843
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	48 566
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	252 470
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	352 953
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	74 350
Autres créances (hors assurance)	R0380	442 357
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	41 191
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	33 397
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>157 593 878</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	3 403 364
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 950 385
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	2 708 798
Marge de risque	R0550	241 587
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	452 979
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	385 530
Marge de risque	R0590	67 448
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	102 399 498
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 132 848
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 774 926
Marge de risque	R0640	357 922
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	100 266 650
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	98 477 921
Marge de risque	R0680	1 788 729
Provisions techniques UC et indexés	R0690	22 421 108
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	22 226 361
Marge de risque	R0720	194 747
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	10 481
Provisions pour retraite	R0760	59 042
Dépôts des réassureurs	R0770	118 871
Passifs d'impôts différés	R0780	1 263 725
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	6 918 343
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	523 841
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	153 759
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	30 651
Autres dettes (hors assurance)	R0840	319 024
Passifs subordonnés	R0850	1 712 779
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	1 712 779
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	70 437
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>139 404 924</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>18 188 954</b>



## S.05.01.02 - 02

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>									
Brutes	R1410	660 596	8 309 488	3 024 928	1 506 126		0	-2 789	13 498 349
Part des réassureurs	R1420	9 106	5 089	0	9 908		72		24 176
<b>Nettes</b>	R1500	651 490	8 304 399	3 024 928	1 496 218		-72	-2 789	13 474 174
<b>Primes acquises</b>									
Brutes	R1510	660 539	8 309 488	3 024 928	1 506 056		0	-2 789	13 498 222
Part des réassureurs	R1520	9 134	5 089	0	9 908		73		24 205
<b>Nettes</b>	R1600	651 405	8 304 399	3 024 928	1 496 148		-73	-2 789	13 474 018
<b>Charge des sinistres</b>									
Brutes	R1610	479 835	4 392 981	2 244 271	454 092	62 108	7 997	111 191	7 752 592
Part des réassureurs	R1620	-640	3 562		2 194	10 535	2 561	283	18 495
<b>Nettes</b>	R1700	480 476	4 389 419	2 244 271	451 898	51 573	5 436	-167	7 734 097
Dépenses engagées	R1900	185 734	519 685	251 561	663 924	916	410	-14	1 622 360
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2510								5 271
<b>Total des dépenses techniques</b>	R2600								1 627 631
<b>Montant total des rachats</b>	R2700	240	1 840 915	1 962 362	2 208			85 183	3 890 909

**S.22.01.22****Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		<b>C0010</b>	<b>C0030</b>	<b>C0050</b>	<b>C0070</b>	<b>C0090</b>
Provisions techniques	<b>R0010</b>	128 223 970	0	0	189 273	0
Fonds propres de base	<b>R0020</b>	15 042 205	0	0	85 876	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	<b>R0050</b>	15 042 205	0	0	85 876	0
Capital de solvabilité requis	<b>R0090</b>	6 656 674	0	0	85 502	0

S.23.01.22 - 01  
Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déductions</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 251 414	1 251 414		0
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible à déduire au niveau du groupe	R0020	0	0		0
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	1 137 024	1 137 024		0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	92 515	92 515		0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0060	0		0	0
Fonds excédentaires	R0070	2 725 717	2 725 717		
Fonds excédentaires non disponibles à déduire au niveau du groupe – total	R0080	2 535 205	2 535 205		
Actions de préférence	R0090	0		0	0
Actions de préférence non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0100	0		0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0		0	0
Réserve de réconciliation	R0130	11 164 656	11 164 656		
Passifs subordonnés	R0140	1 712 779		0	1 712 779
Passifs subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0150	510 827		0	510 827
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	7 544			7 544
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0170	0			0
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0	0	0	0
Intérêts minoritaires	R0200	185 180	185 180	0	0
Intérêts minoritaires non disponibles à déduire au niveau du groupe – total	R0210	152 909	152 909	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0			
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	11 495	11 495	0	0
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	11 495	11 495	0	0
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	24 189	24 189	0	0
Déduction pour les participations incluses selon la méthode fondée sur la déduction et l'agrégation (D&A) lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0	0	0	0
Total des éléments de fonds propres non disponibles à déduire	R0270	3 198 940	2 688 113	0	510 827
<b>Total déductions</b>	R0280	3 234 625	2 723 798	0	510 827
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	15 042 205	13 832 709	0	1 201 952
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0
Fonds propres auxiliaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0380	0			0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400	0			0
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>					
<b>Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs</b>	R0410	0	0	0	0
Institution de retraite professionnelle	R0420	0	0	0	0
Entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0	0	0	0
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	0	0	0	0
<b>Fonds propres en cas d'utilisation de la D&amp;A, soit exclusivement, soit en combinaison avec la première méthode</b>					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	0	0	0	0
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir la partie consolidée du SCR du groupe (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et de ceux des entreprises incluses par D&A)	R0520	15 042 205	13 832 709	0	1 201 952
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	15 034 661	13 832 709	0	1 201 952
Total des fonds propres éligibles pour couvrir la partie consolidée du SCR du groupe (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et de ceux des entreprises incluses par D&A)	R0560	15 042 205	13 832 709	0	1 201 952
Total éligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	14 315 843	13 832 709	0	483 134
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610	2 415 671			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0650	5,9262			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR total du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par D&amp;A)</b>	R0660	15 042 205	13 832 709	0	1 201 952
<b>Capital de solvabilité requis total du groupe</b>	R0680	6 656 674			
<b>Ratio total des fonds propres éligibles sur SCR total du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par D&amp;A)</b>	R0690	2,26			

**S.23.01.22 - 02**  
**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	18 188 954
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	346 359
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	5 399 394
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	101 844
Autres fonds propres non disponibles	R0750	1 176 700
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>11 164 656</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	830 794
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	200 949
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>1 031 743</b>

## S.25.01.22

## Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	17 600 685		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	142 971		
Risque de souscription en vie	R0030	8 943 551		0
Risque de souscription en santé	R0040	1 569 757		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 137 570		0
Diversification	R0060	-6 916 243		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>22 478 290</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	611 988		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-15 544 354		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-1 085 842		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
<b>Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'art. 336 (a) du règlement délégué (UE) 2015/35, à l'exclusion du capital complémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>6 460 082</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type a	R0211	0		
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type b	R0212	0		
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type c	R0213	0		
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type d	R0214	0		
<b>SCR du groupe consolidé</b>	<b>R0220</b>	<b>6 656 674</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	2 415 671		
<b>Informations sur les autres entités</b>				
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520			
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0530			
Capital requis pour les exigences relatives aux participations	R0540	196 592		
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550			
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les investissements conditionnés sous forme de fonds	R0555	0		
<b>SCR global</b>				
SCR pour les entreprises incluses par la méthode D&A	R0560			
<b>Capital de solvabilité requis du groupe</b>	<b>R0570</b>	<b>6 656 674</b>		

S.32.01

Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence					Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe		
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise	C220
C0920	C0910	C0940	C0050	C0040	C0070	C0080	C9180	C9190	C9200	C0210	C0220	C0230	C0240	C9250		
LE19695006QMUSLAWA151	FR	SCI ACM COTENTIN	10	Société civile immobilière	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2023	9
LE1969500EJUSLCE1W0HG05	FR	ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE	4	Société anonyme	2	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1			1
LE1969500062790VH54117	FR	FONCIERE MASSENA	10	Société anonyme	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1			10
LE1969500VDDMIAMVSRBN51	FR	ACM CAPITAL	10	Société civile de portefeuille	2		99,96%	100,00%	100,00%		1	99,96%	1			1
LE1969500KGF48A2Q3H11	FR	SERENIS ASSURANCES	2	Société anonyme	2	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1			1
LE19695000CGRANLRS684	FR	IMMOBILIERE ACM	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		31/12/2018	9
LE1969500A7PV8JMFH22061	FR	ACM PREVENTION ET SANTE	10	Mutuelle relevant du livre III du Code de la mutualité	1		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		31/12/2024	9
LE196950030LJAK1WJ8Z2890	FR	SCI ACM TOMBE ISSORE	10	Société civile immobilière	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2023	9
LE19695000CFADE30TRV89	FR	ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL JARD	2	Société anonyme	2	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1			1
LE1922100NG10ANNDEENOS14	LU	INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE	1	Société anonyme	2	Commissariat aux assurances	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1			9
LE1969500FJPLJUSLH8W79	FR	SCI ACM SAINT AUGUSTIN	10	Société civile immobilière	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2023	9
LE1969500073K0ZBURKGA8	FR	ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SAM	1	Société d'assurance mutuelle	1	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1			1
LE1969500M9VWMPUS6584	FR	SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	10	Société civile immobilière	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2023	9
LE15299004L0457UEGGER2	BE	ACM BELGIUM LIFE	4	Société anonyme	2	Banque nationale de Belgique	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1			1
LE1548300JWKGZCYEWVW	BE	ACM BELGIUM	2	Société anonyme	2	Banque nationale de Belgique	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1			1
LE1969500A4HYVRN0HTEH40	FR	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ACM	10	Société civile immobilière	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	99,99%	1			10
LE1529900V9R8L4XYNT1841	DE	ACM DEUTSCHLAND LIFE AG	1	Société anonyme	2	Autorité fédérale de surveillance financière	51,00%	100,00%	51,00%		1	51,00%	1			1
LE1529900HRH9LUTEH060W99	DE	ACM DEUTSCHLAND AG	5	Société anonyme	2	Autorité fédérale de surveillance financière	51,00%	100,00%	51,00%		1	51,00%	1			1
LE1529900TW78P9K98L007	DE	ACM DEUTSCHLAND NON LIFE AG	2	Société anonyme	2	Autorité fédérale de surveillance financière	51,00%	100,00%	51,00%		1	51,00%	1			1
LE1969500TNS4ZTZWJH89	FR	GIE ACM	10	Groupement d'intérêt économique	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2023	9
LE19695000HRH9LUTEH060W99	FR	GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL	5	Société anonyme	2		0,00%	0,00%	0,00%		1	0,00%	1			1
LE19695000CCKLXKXWFF10	FR	SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	10	Société civile immobilière	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2023	9
SC311975015	FR	PRO PIECES	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2025	9
SC3393513866	FR	Stock Casse 70	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2025	9
SC311100005	FR	AUTO MOBILITE SERVICES	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2023	9
SC093780592	FR	ADB ECOSYSTEM HOLDING	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	0,00%	100,00%		2	0,00%	3		31/12/2024	9
SC09695003TVMV1624T61	FR	CREDIT MUTUEL EPARGNE SALARIALE	8	Société anonyme	2	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	85,00%	0,00%	85,00%		2	0,00%	1			8
SC525279238	FR	SCI LA PREUSSE	10	Société civile immobilière	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2025	9
SC4450513866	FR	SCI MCO	10	Société civile immobilière	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2025	9
SC8120481997	TN	ASTREE ASSURANCES	4	Société anonyme	2	Comité général des assurances	30,00%	0,00%	30,00%		2	0,00%	1			8
SC903800312	FR	EXPERTIZEN	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2023	9
SC519531834	FR	REPARTIM	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/09/2024	9
SC95209963	FR	ACM EVERGREEN	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		31/12/2025	9
SC432710135	FR	ASSURANCES CREDIT MUTUEL SERVICES ACM-SERVICES	10	Société anonyme	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2023	9
SC355933492	FR	ACM COURTAGE	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2023	9
SC087435558	FR	SCI MBT	10	Société civile immobilière	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/06/2025	9
SC1491333464	FR	PRESTATIERRE	10	Société à responsabilité limitée	2		100,00%	0,00%	100,00%		1	0,00%	3		30/09/2024	9

